

**Sommet
sur l'éducation
à la petite
enfance**

Actes du Sommet sur l'éducation à la petite enfance

Palais des congrès de Montréal, 4 et 5 mai 2017



Équipe de rédaction :

Marie-Claude Lemieux, Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)

Anouk Lavoie-Isebaert, Institut du Nouveau Monde (INM)

Louis-Philippe Lizotte, Institut du Nouveau Monde (INM)

Révision :

Marie Léger St-Jean, Institut du Nouveau Monde (INM)

Graphisme :

Adelene Frissou, Institut du Nouveau Monde (INM)



Table des matières

Sommaire	4
Mise en contexte	6
Bilan de la participation	7
Compte rendu des allocutions et des panels	7
Ateliers du Sommet	28
Assemblée des partenaires	34
Annexe 1 – Biographie des invités	39
Annexe 2 – Déclaration sur l'éducation à la petite enfance	44



Sommaire

Dans la foulée de la Commission sur l'éducation à la petite enfance et de son rapport dévoilé le 21 février 2017, l'Association québécoise des centres de la petite enfance, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a organisé le Sommet sur l'éducation à la petite enfance. Tenu les 4 et 5 mai 2017, il offrait une occasion unique de réunir des spécialistes, des organismes et associations de milieux divers ainsi que des travailleuses et travailleurs du milieu de la petite enfance afin de se pencher sur les conclusions du rapport de la Commission et, plus largement, de réfléchir à l'avenir de la politique familiale.

Près de 2500 personnes ont participé au Sommet en personne et sur le Web. Elles ont pu assister à une dizaine d'allocutions et de panels réunissant :

- Madame **Pauline Marois**, ancienne première ministre du Québec et ministre de la Famille en 1997;
- Monsieur **Sébastien Proulx**, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille en poste lors du Sommet;
- Madame **Peggy Furic**, consultante à la Direction de l'éducation et des compétences de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE);
- Monsieur **Camil Bouchard**, Ph. D. en psychologie, conférencier et consultant;
- Monsieur **Alexandre Taillefer**, associé principal d'XPND Capital;
- Madame **Julie Miville-Dechêne**, représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au moment du Sommet;
- Monsieur **Jean-Yves Duclos**, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social;
- Madame **Nathalie Bigras**, professeure titulaire en éducation à la petite enfance au Département de didactique de l'UQAM et directrice scientifique de l'équipe Qualité des contextes éducatifs de la petite enfance;
- Monsieur **Michel Boivin**, professeur de psychologie, Chaire de recherche du Canada en développement de l'enfant, Université Laval;
- Monsieur **Pierre Fortin**, professeur émérite de sciences économiques à l'UQAM et membre de la Société royale du Canada;
- Madame **Julie Poissant**, chercheuse d'établissement, Institut national de santé publique du Québec;
- Madame **Margaret Norrie McCain**, fondatrice de la Margaret & Wallace Family Foundation.

Leurs allocutions ont rappelé que le Québec a fait un choix novateur et ambitieux en adoptant sa politique familiale en 1997. Ses services éducatifs à la petite enfance québécois font l'envie de plusieurs pays et provinces puisque leurs bienfaits sur le développement des enfants sont démontrés. Toutefois, plusieurs défis restent à être relevés en matière de qualité et d'accessibilité.

Les personnes qui assistaient au Sommet ont également pu prendre part activement aux réflexions. En effet, trois ateliers délibératifs leur ont permis de se prononcer sur les recommandations du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance. Elles ont été pour la plupart accueillies favorablement. Néanmoins, les participants ont tiré profit de leur expérience personnelle pour y apporter des nuances ou des précisions afin de mieux les ancrer dans la réalité des travailleuses et travailleurs du milieu. Ainsi, ces ateliers permettent de dégager certains consensus :

- L'ensemble des personnes qui participaient croit qu'il est souhaitable de passer de l'ère des services de garde à l'ère des services éducatifs à l'enfance. Cela permettrait de valoriser davantage les services offerts et d'assurer un meilleur maillage entre les étapes du parcours éducatif d'un enfant;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier portant sur la qualité des services sont généralement favorables à un rehaussement des exigences de formation pour l'ensemble du personnel éducateur, avec des modalités adaptées à la réalité des responsables de services de garde et du personnel enseignant de la maternelle 4 et 5 ans;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier portant sur la qualité des services sont également favorables à l'instauration d'un processus d'évaluation soutenu des services éducatifs, à condition que cette évaluation soit accompagnée de soutien et que les prestataires de service soient impliqués dans l'élaboration des outils d'évaluation;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier portant sur la complémentarité et la gouvernance sont mitigées à l'égard de la recommandation de confier au même ministre et au même ministère la responsabilité des services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 16 ans. Pour certains participants, cela pourrait faciliter la cohérence et la continuité entre les services tandis que d'autres craignent que les besoins spécifiques de la petite enfance soient perdus de vue une fois combinés à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier portant sur la complémentarité et la gouvernance souhaitent également une meilleure collaboration avec le secteur de la santé. Ils accueillent favorablement les recommandations visant un renforcement des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (programme SIPPE) et une augmentation du nombre de places réservées en vertu des protocoles d'entente signés entre les services éducatifs à la petite enfance et les milieux de la santé;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier sur l'universalité et l'accès rappellent l'importance de respecter le choix des parents. Plutôt que de parler de « recrutement » d'enfants, comme le font les commissaires, elles suggèrent de miser sur la promotion et la valorisation des services régis afin d'encourager la fréquentation des services;
- Les personnes qui ont participé à l'atelier sur l'universalité et l'accès sont également favorables à la recommandation concernant la gratuité des services éducatifs. À leurs yeux, la gratuité des services est essentielle. Elle sous-tend un projet de société misant sur l'accès universel à des services éducatifs de qualité, en cohérence avec le reste du système d'éducation québécois et en respect du caractère déterminant de la petite enfance sur le reste du continuum éducatif.

Le Sommet a culminé avec l'Assemblée des partenaires. Elle a mené à la signature de la Déclaration du Sommet sur l'éducation à la petite enfance pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance. Cette déclaration met de l'avant plusieurs principes qui rappellent l'importance de la politique familiale québécoise, la place de la petite enfance dans le continuum éducatif, la nécessité d'assurer la qualité et l'accessibilité des services pour assurer le développement optimal des enfants, incluant ceux en situation de vulnérabilité et ceux ayant des besoins particuliers.

En signant la Déclaration, les partenaires se sont engagés à promouvoir les principes qui y sont énoncés, à en susciter l'adhésion par d'autres acteurs et à participer aux discussions à venir pour qu'ils soient mis en œuvre. Au total, les organisations signataires représentent plus de deux millions de citoyens et citoyennes.



Mise en contexte

En 1997, le gouvernement du Québec publiait un livre blanc sur les nouvelles dispositions de la politique familiale intitulée *Les enfants au cœur de nos choix*. Vingt ans plus tard, il était temps de dresser le bilan des services éducatifs à la petite enfance et de leurs répercussions sur les tout-petits. C'est dans ce contexte que l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) a initié la Commission sur l'éducation à la petite enfance.

Cette Commission était constituée de trois commissaires indépendants : M. André Lebon, président, ainsi que Mme Martine Desjardins et M. Pierre Landry. Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité du processus, l'AQCPE a mandaté l'Institut du Nouveau Monde (INM), une organisation à but non lucratif dont la mission est d'accroître la participation des citoyens et citoyennes à la vie démocratique, pour assurer les opérations et le secrétariat de la Commission.

Au courant de l'automne 2016, les commissaires ont parcouru 14 villes de la province afin de susciter un dialogue social portant principalement sur quatre enjeux : la qualité, l'accessibilité, l'universalité et la gouvernance des services éducatifs offerts aux tout-petits. Au total, 23 spécialistes et 135 groupes et organismes ont été entendus durant les audiences nationales et régionales. Grâce aux forums citoyens, les commissaires ont rencontré 416 personnes interpellées par les enjeux de la Commission.

Un sondage à l'intention des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans a permis de recueillir l'opinion de 5009 personnes et de mieux comprendre les choix des parents en ce qui a trait aux services éducatifs ainsi qu'à évaluer leur appréciation de ces services. Un second sondage a été réalisé auprès du grand public, permettant de récolter l'opinion de 1004 personnes au sujet des services éducatifs à la petite enfance. Enfin, 167 mémoires et commentaires écrits ont été reçus par la Commission.

C'est en tenant compte de l'ensemble des témoignages recueillis que les commissaires ont publié leur rapport en février 2017. Dans cette synthèse, ils jettent un regard critique sur la qualité passable des services éducatifs à la petite enfance, déplorent le manque d'accessibilité aux services pour les enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de vulnérabilité, remettent en question les modalités tarifaires actuelles et critiquent le manque de complémentarité entre les divers acteurs et ministères offrant des services aux jeunes enfants.

Pour remédier à ces situations problématiques, les commissaires ont formulé plusieurs recommandations qui reconnaissent que les services de garde à l'enfance sont avant tout des services éducatifs. Elles visent à assurer un accès universel aux services par la gratuité, à rehausser la qualité des services éducatifs et à encourager la fréquentation des services par les enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de vulnérabilité. Finalement, leurs recommandations proposent de consolider la complémentarité entre tous les acteurs impliqués en petite enfance.

Dans le but de donner suite au rapport de la Commission, le Sommet sur l'éducation à la petite enfance a été organisé par l'AQCPE, en collaboration avec l'INM. Ce Sommet, qui s'est déroulé les 4 et 5 mai 2017, se voulait une invitation aux spécialistes, aux organismes et associations des milieux de la famille, de l'éducation, de l'économie ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses du milieu de réfléchir à l'avenir de la politique familiale et de ce que notre société souhaite pour ses tout-petits.

Les présentations de membres de la classe politique, de spécialistes d'ici et d'ailleurs, et de personnes qui œuvrent à bâtir et à défendre le réseau ont alimenté une programmation variée. Les participants et participantes ont eu l'occasion de participer concrètement à la réflexion grâce à trois ateliers délibératifs portant sur les recommandations du rapport de la Commission. Ces deux journées ont culminé par la signature de la Déclaration du Sommet sur l'éducation à la petite enfance pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance.



Bilan de la participation

Près de 2500 personnes ont répondu à l'invitation et participé au Sommet sur l'éducation à la petite enfance, en personne et sur le Web. Elles provenaient notamment du monde de la petite enfance, de la santé, des sciences, des affaires, des milieux communautaires et de la société civile.

Une vingtaine de personnes avaient été invitées pour offrir divers éclairages sur les services éducatifs à la petite enfance, que ce soit en abordant l'historique de la politique familiale, les bienfaits de ces services sur les tout-petits et sur la société, ou les défis à relever pour l'avenir de cette politique et de ces services. Les personnes qui participaient ont aussi pu s'exprimer durant l'un des trois ateliers délibératifs, leur donnant l'occasion de se positionner au sujet des recommandations du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance.

De ce Sommet, nous constatons que les bienfaits de la politique familiale sont incontestables et que ses dispositions sont enviées partout à travers le monde. Malgré tout, le bilan des services éducatifs à la petite enfance expose des défis à relever, notamment en termes de qualité et d'accessibilité. Et ces défis, des centaines de citoyens, de citoyennes, d'organisations, de travailleuses et de travailleurs du milieu se sont dits prêts à les relever!

Plusieurs ont profité de l'occasion pour réaffirmer leur engagement en faveur du développement optimal et de l'épanouissement des tout-petits. Les personnes rassemblées se sont dites prêtes à passer de l'ère des services de garde à l'ère des services éducatifs à l'enfance, avec toutes les exigences de qualité et d'accessibilité qu'une telle transition implique.

Compte-rendu des allocutions et des panels

Plus d'une dizaine d'allocutions et de panels se sont déroulés dans le cadre du Sommet sur l'éducation à la petite enfance. Des membres de la classe politique, des spécialistes et des personnes œuvrant au sein du réseau ont offert une variété d'éclairages au sujet de la politique familiale et des services éducatifs à la petite enfance. Les biographies des intervenants sont disponibles à l'annexe 1 et leurs interventions sont disponibles en ligne : somettdelapetiteenfance.evenement.agencewebdiffusion.com



JEUDI 4 mai 2017

Mot de bienvenue de Monsieur Louis Senécal

Monsieur Senécal, président-directeur général de l'AQCPE, a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes réunies. Il a souligné la présence de Madame Pauline Marois, première ministre du Québec de 2012 à 2014, de Monsieur Sébastien Proulx, ministre de la Famille, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Monsieur Mathieu Traversy, député de la circonscription de Terrebonne, de Madame Julie Miville-Dechéne, représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et de Madame Peggy Furic, consultante à la Direction de l'éducation et des compétences de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Il a également remercié les partenaires ayant soutenu l'AQCPE dans la réalisation du Sommet : la Commission canadienne pour l'UNESCO, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la fondation Lawson, la fondation Margaret et Wallace McCain et l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Monsieur Senécal s'est dit rassuré de voir que plus de 500 personnes ont souhaité se rassembler pour célébrer les 20 ans de la politique familiale. Il a salué la présence de ces « 500 fous de nos enfants », prêts à se remettre en question, à prendre la parole, à se prononcer, à s'écouter, à débattre, à s'indigner. À oser. Il a rappelé que le Québec a osé, il y a 50 ans, avec le rapport Parent et, il y a 20 ans, avec la politique familiale. Il considère donc que le Sommet offre une grande occasion, mais également une lourde responsabilité pour les personnes y participant. Monsieur Senécal les a invitées à s'imaginer qu'elles représentaient les 500 000 enfants québécois âgés de 0 à 5 ans, comme si chaque personne présente avait la responsabilité de représenter mille enfants : mille citoyens et citoyennes ayant du potentiel et ayant droit à l'égalité des chances. Il a ainsi remercié le public présent pour sa réponse favorable à l'invitation de l'AQCPE de se réunir au Sommet sur l'éducation à la petite enfance.

Monsieur Senécal a ensuite remercié le ministre Sébastien Proulx, soulignant du même coup l'influence favorable qu'il exerce au gouvernement en ayant placé la réussite éducative comme priorité et ayant formellement reconnu que les services éducatifs à la petite enfance sont le premier maillon du continuum éducatif.

Enfin, Monsieur Senécal a cédé la parole à la première ministre Pauline Marois, en rappelant que, 20 ans plus tôt, elle a changé le Québec en proposant une politique familiale progressiste, dans laquelle l'égalité des chances était un principe de justice et un levier de prospérité économique. Il estime que des centaines de milliers d'enfants ont eu la chance de profiter de la vision de Madame Marois et que le Québec lui doit beaucoup.

Allocution d'ouverture de Madame Pauline Marois

La politique familiale en 1997

L'allocution de Madame Marois offrait une perspective historique sur le contexte ayant mené à l'adoption de la politique familiale au Québec en 1997. L'ancienne première ministre du Québec était effectivement une actrice de premier plan lors de ce moment charnière : elle était ministre de la Famille.

En 1997, Madame Marois rendait public le livre blanc *Les enfants au cœur de nos choix*. Ce document présentait les nouvelles dispositions de la politique familiale que le gouvernement s'appropriait à mettre en place. Elle reposait, rappelle Madame Marois, sur un réseau de services de garde organisés et accessibles qui devait remplacer un système composé d'initiatives communautaires généreuses, mais vivant souvent dans des conditions précaires.

La publication du livre blanc amorçait toutefois le début d'une période houleuse. Madame Marois a en effet confié que le succès de la politique familiale dépassait toutes les prévisions et qu'il a fallu travailler de façon acharnée pour répondre aux besoins des parents et de ceux et celles œuvrant dans les services de garde. À celles et ceux qui auraient été tentés de demander pourquoi il a fallu attendre si longtemps avant d'offrir ces services, Madame Marois a rappelé que le contexte des finances publiques du Québec à l'époque était serré. L'occasion de dégager les sommes d'argent nécessaires à l'instauration du réseau de services de garde ne s'était donc pas encore présentée.

Madame Marois a expliqué que c'est lors du Sommet économique de 1996 que les acteurs sociaux, économiques, syndicaux, communautaires, les jeunes et les associations, enfin réunis, ont trouvé un consensus concernant l'atteinte de l'équilibre budgétaire, mais se sont entendus également sur les conclusions des États généraux sur l'éducation qui venaient de se terminer. Ceux-ci réitéraient la nécessité de services éducatifs de qualité pour la petite enfance, dans une perspective de prévention et de développement global.

Le premier ministre d'alors, Monsieur Lucien Bouchard, faisait valoir que la relance de l'emploi passait par une meilleure conciliation travail-famille, par des politiques équitables et par des incitatifs au travail. La finalité de cette relance devait être de s'assurer que tous les enfants pourraient vivre dans une société plus juste qui donnait à tous et à toutes les chances de réussir.

Madame Marois rappelle aussi qu'en 1995 les familles étaient confrontées à un marché du travail difficile, avec des emplois permanents moins disponibles, une féroce compétition et une multiplication des emplois atypiques. Peu de travailleurs et travailleuses pouvaient bénéficier de congés parentaux. À la veille de l'an 2000, a-t-elle expliqué, le Québec n'offrait pas une situation idéale aux familles. Il était donc temps de passer à l'action, d'autant plus que plusieurs études établissaient les bienfaits associés à l'action éducative dès la petite enfance.

La politique était donc lancée, avec comme objectifs d'assurer l'équité par le biais d'un soutien universel aux familles et d'une aide accrue aux familles à faible revenu, de faciliter la conciliation des obligations

familiales et professionnelles ainsi que de favoriser le développement et l'égalité des chances. Autre principe fondateur : l'État ne voulait pas se substituer aux parents. Il fallait donc développer un réseau respectant la place des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants.

Pour ce faire, les centres de la petite enfance (CPE), avec leurs conseils d'administration formés majoritairement de parents, ont été développés. Pour créer un CPE, les parents devaient se mobiliser, interpellier les organismes communautaires, les pouvoirs publics, les villes, les caisses populaires. Les parents étaient donc responsables des services reçus par leurs enfants. Le succès a été instantané.

Pour bien mesurer l'impact de la politique, Madame Marois a ajouté qu'avant cette politique le Québec accordait 230 millions de dollars à la petite enfance. À la fin de 2003, ce budget atteignait 1,3 milliard de dollars. Fière de cet accomplissement, elle a précisé toutefois que la politique n'est pas parfaite : les horaires atypiques ne sont pas suffisamment couverts, l'arrimage avec les centres locaux de services communautaires (CLSC) et l'école n'est pas optimal et les enfants des milieux défavorisés ne fréquentent pas suffisamment les services.

Madame Marois a critiqué le sort réservé à la politique familiale par le gouvernement en place. Elle s'est dite en désaccord avec les orientations adoptées par le gouvernement qui consistaient, à son avis, en un recul pour le Québec, pour les familles et pour l'égalité des chances.

Finalement, Madame Marois a souligné que les rapports du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission sur l'éducation à la petite enfance rappellent tous deux l'importance d'agir sur le développement global de l'enfant, d'assurer un arrimage avec les ressources locales et les autres services éducatifs et sociaux et de rehausser la formation de celles et ceux qui offrent les services. Ces orientations correspondent à l'essence de ce qu'étaient et de ce que sont les CPE.

Allocution de Monsieur Sébastien Proulx

Monsieur le ministre Sébastien Proulx a profité de l'occasion pour souligner le travail réalisé par Madame Marois et par tous ceux, et surtout celles, qui ont construit le réseau des services éducatifs à l'enfance. Il estimait qu'on peut être fier de ses retombées pour toutes les familles et pour toute la population québécoises.

Il a rappelé que les services éducatifs ont été créés 20 ans plus tôt pour favoriser l'égalité des chances, l'épanouissement des enfants et le retour des femmes sur le marché du travail. Vingt ans plus tard, on sait également que la petite enfance est la période la plus déterminante pour la réussite éducative.

Monsieur Proulx a mentionné qu'il était présent au lancement de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, dont il a suivi les travaux avec beaucoup d'intérêt. Du rapport des commissaires, il a retenu l'importance de miser sur la qualité. De ses propres consultations sur la réussite éducative, il a retenu l'importance de l'agir tôt, du dépistage et de la littératie.

En tant que ministre de la Famille et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Proulx visait désormais un meilleur arrimage entre les services éducatifs et l'école. Il a rappelé que les services éducatifs accueillent les tout-petits au quotidien, offrent des milieux de vie stimulants et favorisent le développement global des enfants. Ces services sont ainsi parties prenantes de la réussite éducative.

Il a également noté qu'après 20 ans de développement le réseau a atteint une certaine maturité. Des milliers de places ont été ajoutées, et des conditions favorables pour les familles ont été créées. Il y avait maintenant plus de 230 000 places subventionnées, mais elles n'étaient pas également distribuées sur le territoire. Monsieur Proulx a expliqué que certains territoires étaient en équilibre, certains en surplus, d'autres en déficit. Il faudrait donc se doter d'un plan de développement des places en services éducatifs. Cette révision devrait répondre aux besoins réels des parents.

Monsieur Proulx a rappelé qu'il était déterminé à ce que l'arrimage entre la petite enfance et le milieu scolaire soit réussi, parce que l'éducation débute dès la naissance et se poursuit toute la vie. Il a conclu en remerciant à nouveau toutes les personnes qui œuvrent au sein du réseau en soulignant qu'il s'agissait de partenaires dévoués. Grâce à leur travail quotidien, les enfants et les parents disposent d'un soutien hors du commun pour assurer l'épanouissement des tout-petits.

Allocution de Madame Peggy Furic

Madame Peggy Furic est consultante à la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE. Son allocution expliquait les raisons pour lesquelles les sociétés doivent offrir une éducation à la petite enfance de qualité. De prime abord, elle a rappelé que l'OCDE était ravie que se tienne un tel sommet, qui permet de placer la petite enfance au cœur des débats. En effet, l'Organisation est convaincue que l'amélioration des politiques concernant l'éducation à la petite enfance est synonyme de progrès pour les sociétés.

Madame Furic a ensuite entrepris sa démonstration en soulignant le caractère déterminant de la petite enfance sur le développement de l'enfant. En effet, elle a rappelé la rapidité avec laquelle se développe le cerveau avant l'âge de 5 ans et les facultés d'apprentissage impressionnantes des enfants. Les premières années de la vie sont donc essentielles au développement des capacités cognitives et émotionnelles. Pour ces raisons, les services éducatifs à la petite enfance sont particulièrement importants.

Les retombées positives de ces services sont notamment démontrées empiriquement par les enquêtes du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (*Programme for International Student Assessment* ou PISA). Elles montrent que les enfants de 15 ans qui ont bénéficié d'un système d'éducation à la petite enfance détiennent une avance sur le plan scolaire par rapport à leurs pairs qui n'en ont pas eu l'occasion. Les bienfaits sont également économiques puisque les investissements en petite enfance permettent d'économiser en santé et en raison de la réduction de la délinquance, du chômage et de l'exclusion. Ils sont également plus rentables lorsque les interventions s'adressent aux enfants issus de milieux défavorisés.

Madame Furic a expliqué que plusieurs mesures adressées à la petite enfance ont été prises à l'échelle internationale et nationale à partir du moment où son caractère déterminant a été reconnu. À l'échelle internationale, Madame Furic a donné l'exemple de la classification internationale type d'éducation (CITE) qui a récemment été élargie pour y intégrer les programmes conçus pour les enfants de moins de 3 ans. Il s'agit d'une reconnaissance de l'importance de cette période de la vie. Elle a également mentionné qu'en 2015 l'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. L'éducation de qualité s'y retrouve, et l'une des cibles de cet objectif concerne la petite enfance.

Pour illustrer la reconnaissance de la petite enfance au sein des États, Madame Furic a mentionné qu'en moyenne 0,8 % de leur produit intérieur brut (PIB) est consacré à la petite enfance. Elle a noté que la majorité des États ont axé leurs investissements sur l'accès : ainsi, entre 2005 et 2014, la fréquentation des services pour les enfants de moins de 3 ans a grandement augmenté. Cet accroissement s'explique notamment par l'adoption de mesures d'aide financière pour les familles.

Madame Furic a cependant constaté que, bien qu'il soit important d'avoir accès aux services, l'accès seul ne suffit pas : la qualité est essentielle. Elle a expliqué que l'OCDE a identifié cinq grands critères de qualité :

- normes et objectifs politiques;
- programmes pédagogiques;
- formation initiale et continue du personnel enseignant;
- implication de la collectivité et de la famille;
- recherche et suivi.

Concernant le premier critère, Madame Furic a expliqué qu'il faut des normes et une direction déterminée pour orienter les initiatives. Ensuite, les programmes pédagogiques doivent être cohérents, harmonisés et doivent faciliter les transitions d'un système éducatif à l'autre. Le personnel enseignant doit par ailleurs être accompagné tout au long de sa carrière pour être en mesure de s'adapter aux changements. Par la suite, Madame Furic a précisé que la valorisation de l'implication de la collectivité et de la famille qu'on observe au Québec en fait un exemple en la matière. Finalement, le dernier critère concerne les données, le suivi et la recherche qui permettent de contrôler la qualité, d'identifier ce qui fonctionne et de faire les suivis nécessaires. L'OCDE agit sur ce point.

En conclusion, Madame Furic a rappelé que l'éducation à la petite enfance est essentielle et qu'elle a des répercussions à long terme. Il ne faut toutefois pas axer les interventions uniquement sur l'accroissement de l'accès, mais surtout sur l'amélioration de la qualité des services. Finalement, elle a incité les États à passer à l'action le plus rapidement possible pour maximiser les gains pour nos enfants et nos sociétés.

Conversation : Les 20 ans de la politique familiale, avec Monsieur Camil Bouchard et Monsieur Alexandre Taillefer

Le Sommet sur l'éducation à la petite enfance a fait le point sur la politique familiale en réunissant Camil Bouchard, auteur du rapport qui l'a inspirée, et Alexandre Taillefer, entrepreneur visionnaire, pour discuter des 20 ans de la politique familiale. Ensemble, ils ont discuté des impacts socioéconomiques et des résultats de la politique sur les familles et l'ensemble de la société québécoise et réfléchi à son avenir, aux défis et aux enjeux auxquels elle est et sera confrontée. Cette conversation était encadrée par la maîtresse de cérémonie, Marie-Claude Morin.

Première partie : Les principales réussites de la politique familiale

Marie-Claude Morin a rappelé le contexte dans lequel a émergé la politique familiale 20 ans plus tôt. Elle a mentionné que le fait de nommer la politique familiale Les enfants au cœur de nos choix énonçait un

positionnement fort, un geste audacieux qui aura eu beaucoup de répercussions pour le Québec. Elle a donc demandé à Camil Bouchard d'identifier les principales réussites de la politique familiale.

Selon Camil Bouchard, un des plus grands succès de la mise en place de ces services a consisté en la conciliation travail-rôle maternel, permettant à plusieurs femmes de retourner sur le marché du travail et d'apporter un deuxième revenu aux familles. Ainsi, le gouvernement en a surtout fait la promotion comme programme universel de conciliation travail-famille. Camil Bouchard a salué le fait que ce programme était universel, mais a déploré le fait que l'accent mis sur la conciliation travail-famille ait relégué la question du développement des enfants au second plan.

Outre l'entrée des femmes sur le marché du travail, Camil Bouchard a noté le fait que la politique ait contribué à diminuer le taux de pauvreté. En effet, tant chez les mères monoparentales que dans les familles biparentales, on a remarqué des progrès. De plus, le taux d'inscription à l'aide sociale chez les familles monoparentales est passé de près de 32 % à 12 %. Monsieur Bouchard a toutefois précisé que ces changements ne dépendent pas uniquement de la politique familiale. En effet, au même moment plusieurs mesures avaient été adoptées : loi sur l'équité salariale, prestation automatique de la pension alimentaire, loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, programme de soutien aux enfants...

Autre impact majeur de la politique familiale : les services de qualité font une différence dans la vie des tout-petits. Camil Bouchard a insisté sur le fait que la fréquentation de services de qualité diminue le risque de présenter des vulnérabilités à la maternelle. Les études montrent que les enfants ayant fréquenté des centres de la petite enfance ont 2,7 fois moins de risques de présenter une vulnérabilité que ceux et celles qui ont fréquenté un autre type de service de garde et 3 fois que ceux et celles qui n'en ont fréquenté aucun. Camil Bouchard a ajouté que l'autre grand pan de la politique familiale, souvent oublié, était l'assurance parentale et les congés parentaux. Ces derniers ont permis de transformer le rôle maternel en rôle parental grâce à la contribution des pères.

Deuxième partie : Les impacts de la politique familiale sur le monde des affaires

Marie-Claude Morin s'est tournée vers Alexandre Taillefer pour lui demander d'identifier les répercussions de la politique sur le milieu des affaires et sur l'économie du Québec.

Monsieur Taillefer a expliqué que le Québec a été confronté à un enjeu démographique extrêmement important. Le taux de chômage du Québec est très bas : la ville de Québec est en plein emploi et le taux de chômage à Montréal avoisine les 6 %. Ces faibles taux ne s'expliquent pas par la croissance économique, mais tiennent plutôt au fait que les gens quittent le travail sans relève pour les remplacer. Une première conséquence de la politique familiale sur le milieu des affaires a été de permettre de ramener les femmes sur le marché du travail dans le contexte où il avait besoin de main-d'œuvre.

Pour Alexandre Taillefer, il était primordial de démontrer la rentabilité des investissements en éducation. Il s'agissait, à ses yeux, d'un vice fondamental de notre société que de considérer, d'un point de vue comptable, l'éducation, la prévention en santé mentale et physique ou encore la culture comme des dépenses. Il soutenait que ce sont au contraire les meilleurs investissements qu'une société puisse faire. Il faut convaincre les vérificatrices et vérificateurs généraux ainsi que les organismes internationaux de la

valeur de ces investissements. Cette évaluation permettrait de capitaliser les frais liés à l'éducation et à la prévention et de prendre des décisions différentes qui assureraient l'équité intergénérationnelle.

Monsieur Taillefer a critiqué le fait que, pour relancer l'économie et remettre des gens au travail, les gouvernements investissent dans les viaducs et les infrastructures routières. Pourquoi, a-t-il demandé, ne pas mettre du personnel enseignant, des psychologues, des pédagogues au travail? Cette prise de conscience serait essentielle et exigerait de mesurer les répercussions à long terme l'impact des décisions.

Alexandre Taillefer a également remis en question la productivité et la gestion administrative des services éducatifs. Il s'est demandé s'il serait possible d'utiliser des technologies ou des logiciels pour améliorer l'efficacité, mais surtout il a estimé que le gain de productivité ne peut pas se faire sur le dos du personnel. Il a critiqué le fait que le taux de roulement est élevé dans les garderies privées, ce qui nuit à l'attachement des enfants envers le personnel éducateur. Il a estimé que la population a la responsabilité collective d'offrir le meilleur service possible aux enfants et que cela demande des ressources formées et un programme normé, reconnu, intelligent, comme ce que les CPE ont mis en place.

Marie-Claude Morin a demandé à Alexandre Taillefer de préciser comment le milieu des affaires se sent interpellé par la politique familiale.

Alexandre Taillefer a dit croire que le capitalisme était en train d'évoluer, et le milieu des affaires, constater qu'il faisait partie de la société. Il a spécifié que ce dernier réalisait que la compétitivité passait par des ressources performantes, par une main-d'œuvre éduquée. Les gens d'affaires se positionneraient aujourd'hui comme ils ne l'ont jamais fait auparavant. Ils ne pourraient plus penser uniquement à leurs actionnaires, ils seraient au service du bien collectif.

Troisième partie : L'adéquation entre les objectifs de la politique familiale et ses résultats

Marie-Claude Morin s'est adressée à Camil Bouchard pour lui demander si les résultats de la politique familiale se comparaient aux objectifs espérés 20 ans plus tôt.

Camil Bouchard a expliqué que certains résultats étaient inattendus, notamment la réduction spectaculaire de la pauvreté. Il a expliqué que le visage de la pauvreté a changé de façon soudaine après la mise en place du réseau des services de garde.

Il a cependant noté des résultats décevants en ce qui a trait à l'intervention auprès des tout-petits. La rhétorique employée pour promouvoir le service, invoquant la conciliation travail-famille, aurait semble-t-il nuit à la compréhension de la petite enfance comme période cruciale du développement des tout-petits.

En effet, en adoptant cette rhétorique de conciliation travail-famille, l'argumentaire a davantage été économique. Les personnes qui défendaient le réseau faisaient valoir que le programme s'autofinçait grâce à l'impôt et aux taxes supplémentaires prélevés après le retour des mères sur le marché du travail. Il a donné l'exemple du discours concernant le projet de loi 124, adopté en 2005, qui a touché à la commercialisation des services à la petite enfance. Le fond du discours à l'époque était que les services coûtaient trop chers.

Monsieur Bouchard, a-t-il expliqué, avait beau défendre sur toutes les tribunes que l'investissement en petite enfance était payant, rien n'y faisait. À son avis, disait-il, en mettant autant de l'avant la conciliation travail-famille, les services éducatifs ont été soumis à une logique comptable, éloignée du développement des enfants.

Camil Bouchard a aussi déploré qu'en misant sur la conciliation travail-famille peu d'efforts aient été faits pour encourager les parents qui ne travaillaient pas à utiliser les services. Selon lui, le gouvernement a été trop timide à encourager ces parents à envoyer leurs enfants en services de garde, avec comme résultat une sous-représentation des enfants issus de milieux défavorisés dans les CPE.

Monsieur Bouchard a souligné la rhétorique de l'utilisateur-payeur comme problème supplémentaire. Il a soutenu que les services aux 0 à 5 ans s'inscrivent dans un geste d'éducation, un service qui est gratuit. Il s'agit d'un geste que l'État offre à ses enfants pour qu'ils et elles deviennent des citoyennes et citoyens éduqués, responsables, autonomes.

Monsieur Taillefer a insisté à son tour sur la fréquentation des services par les enfants en milieu défavorisé. Selon lui, la priorité ultime devrait être d'implanter plus de places de CPE dans les milieux défavorisés. Il a préconisé la discrimination positive pour que les taux d'occupation soient les plus élevés possible dans ces établissements. Ces mesures, disait-il, engendreront le plus de retombées positives pour ces enfants et leur avenir.

Marie-Claude Morin a remis en question la façon de gérer les services. Elle a soutenu qu'ils ne semblaient pas très flexibles puisque les parents doivent envoyer leur enfant du lundi au vendredi, toute la journée. Selon Monsieur Taillefer, des améliorations pourraient effectivement être apportées. En tant qu'entrepreneur en technologies, il a estimé que des outils pourraient améliorer la productivité, l'efficacité, la flexibilité de ces programmes. Toutefois, il faudrait selon lui agir en priorité dans les milieux défavorisés, où l'impact a été démontré.

Camil Bouchard a donné en exemple le docteur Fraser Mustard, qui, en référence à l'exode des cerveaux (le fait que des gens éduqués quittent le pays), disait que le véritable exode des cerveaux se faisait entre 0 et 5 ans. Ainsi, si on est incapable de développer tous ces cerveaux de 0 à 5 ans, on perd une capacité de développement social et économique. Il s'agirait d'un des investissements les plus importants.

Alexandre Taillefer a ajouté que l'égalité et l'équité étaient à la base du modèle québécois. Il faudrait conséquemment s'assurer que les enfants de 0 à 16 ans aient les mêmes chances et le même accès à une éducation de qualité pour compenser les effets malheureux d'une sociodémographie qu'on ne contrôle pas.

Camil Bouchard a fait référence au philosophe John Rawls qui proposait aux décideurs et décideuses d'adopter la posture d'ignorance. Monsieur Bouchard a expliqué qu'il s'agit de s'imaginer dans une posture où on ne connaît pas le milieu dans lequel on naît, son sexe, son origine ou son état de santé. Ainsi, la décision prise devrait protéger contre toutes les discriminations et permettre de prendre soin des plus vulnérables.

Marie-Claude Morin a constaté qu'il avait beaucoup été question d'accessibilité aux services. Elle a demandé si on s'était suffisamment préoccupé de la qualité.

Monsieur Taillefer a soutenu que plusieurs améliorations ont été apportées et que des programmes développés permettent aux enfants de s'épanouir et de développer de bons réflexes. Cependant, il a dit croire que la culture pourrait être davantage intégrée. Par exemple, il a expliqué qu'un enfant qui est mis en lien avec la musique très jeune développera cette compétence et que des enfants qui visitent des musées de 0 à 5 ans conservent cette habitude et deviendront des consommateurs et consommatrices de culture. Il privilégierait ainsi le développement de citoyennes et citoyens curieux, impliqués, sensibles à la culture.

Monsieur Bouchard a expliqué que la qualité des services a été mesurée à deux reprises, et que certains réseaux réussissent mieux que d'autres. Dans ceux qui sont de meilleure qualité, une approche et des programmes d'accueil et d'accompagnement ont été adoptés. Le personnel a également été formé dès l'adoption de la politique et de meilleurs salaires et avantages sociaux lui sont octroyés. Cependant, malgré le travail réalisé, les coupes mettent en péril certains éléments qui contribuaient à la qualité des services. Par exemple, des regroupements régionaux, qui avaient mis en place des plateformes de formation continue et du soutien au personnel éducateur, sont en péril en raison du manque de financement.

L'obligation de maintenir les ratios durant toute la journée crée un casse-tête administratif. Monsieur Bouchard a cité son exemple personnel où, comme grand-père, il a constaté les effets de cette obligation sur la qualité des services. D'une part, les enfants sont déstabilisés de ne pas pouvoir être accueillis par leur éducatrice le matin, d'autre part, les parents perdent le lien avec l'éducatrice de leur enfant en fin de journée. Ainsi, a résumé Monsieur Bouchard, les compressions budgétaires menacent le soutien à la formation, le suivi du personnel intervenant, le suivi auprès des familles et la capacité de former des communautés de pratique.

Monsieur Bouchard a ajouté que la gratuité est un élément important du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance. Il estimait que le Québec devrait se fixer cet objectif. Il a ajouté que, dans certains cas, la gratuité est octroyée. Par exemple, pour les familles à faible revenu qui remplissent certaines exigences, la fréquentation des services à temps partiel est gratuite. Également, les maternelles 4 ans sont offertes gratuitement, ce qui lui paraît injuste puisque le service est ainsi gratuit pour certains enfants de 4 ans, mais pas pour tous.

Camil Bouchard a ajouté qu'il serait impensable aujourd'hui de faire payer pour l'éducation primaire et secondaire. Il faudrait que cette conviction se transpose à l'éducation à la petite enfance. À ses yeux, la société aurait l'obligation d'accueillir les enfants dans les meilleurs réseaux éducatifs possible, gratuitement, quelles que soient leurs origines et leur situation socioéconomique. Camil Bouchard a ajouté que cela peut se faire sur quelques années, à condition de commencer maintenant.

Alexandre Taillefer a conclu en proposant trois réflexions. Tout d'abord, il a rappelé que plus tôt le chemin vers la gratuité sera entamé, plus tôt nous y parviendrons. Ensuite, il a célébré le fait que, comme entrepreneurs sociaux, les CPE réunissent des personnes passionnées en vue d'atteindre un objectif social commun. Il a soutenu qu'il s'agissait d'un modèle prometteur pour tous les secteurs d'activité. Finalement,

il a offert un plaidoyer pour qu'on s'inspire de ce qui se fait de mieux dans le système d'éducation et qu'on rehausse les exigences partout en vue de l'améliorer dans sa globalité.

Camil Bouchard a terminé par une réflexion sur ce qui serait différent si la politique était à refaire. Il estimait que ce serait à refaire, mais clairement en insistant davantage sur le développement des tout-petits que sur la conciliation travail-famille. Camil Bouchard aurait également ajouté le bien-être des enfants dans la conception de leur développement. Il s'est insurgé contre le fait que nous tolérions l'augmentation continue de la maltraitance envers les tout-petits depuis 1991 en ne prenant aucune action pour lutter contre.

Panel sur les ateliers (*voir section Ateliers*)

Allocution de fin de journée

Monsieur Senécal a repris la parole pour clôturer la première journée du Sommet. Il a souligné qu'il ressentait une énergie débordante, remarquable et que cela lui donnait confiance pour la suite. Il considérait que les participants et participantes avaient contribué à quelque chose de plus grand que nature, de plus grand que soi. Il a précisé que le travail entamé se poursuivrait le lendemain et que des précisions seraient apportées concernant les suites du Sommet. Il apparaissait effectivement évident que les travaux entamés devraient servir à influencer les politiques publiques et les membres de la classe politique, qui étaient absents durant l'après-midi.

Il a remercié à nouveau les personnes invitées et celles qui ont pris la parole, les panélistes Camil Bouchard et Alexandre Taillefer, la Commission canadienne de l'UNESCO, la fondation Lawson, la fondation McCain, les commissaires André Lebon, Martine Desjardins et Pierre Landry, l'INM et, en particulier, son fondateur et ancien directeur général, Michel Venne, pour son soutien durant les travaux de la Commission et l'organisation du Sommet.

Finalement, Monsieur Senécal a invité les participantes et participants à faire parvenir par courriel à l'AQCPE leurs commentaires et suggestions concernant le Sommet, puis les a invités à profiter du cocktail de réseautage.

VENDREDI 5 mai 2017

Allocution d'ouverture de Madame Julie Miville-Dechêne

Lors du Sommet, Madame Julie Miville-Dechêne représentait le gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO. Sa présentation a porté sur le contexte dans lequel l'UNESCO s'est intéressée aux enjeux d'éducation à la petite enfance ainsi que sur les défis à surmonter pour faire en sorte que tous les enfants du monde aient accès à une éducation de qualité à la petite enfance.

En tant qu'ancienne présidente du Conseil du statut de la femme, Madame Miville-Dechêne a confié avoir été frappée de constater que les postes de ministre de la Famille du Québec, de président-directeur général de l'AQCPE et de ministre de la Famille du Canada étaient occupés par des hommes. Le fait que des hommes occupent ces postes montre que la famille n'est plus seulement une question de femmes. Elle considérait qu'il s'agissait d'un signe que le Québec a évolué à grands pas sur ces questions.

Avant de poursuivre, Madame Miville-Dechêne a brièvement expliqué le contexte dans lequel l'UNESCO s'est intéressée à l'éducation à la petite enfance, notamment avec la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989. Les enfants avaient ainsi des droits, dont celui à l'éducation. Madame Miville-Dechêne a expliqué que cette prise de conscience a tardé puisque la priorité des Nations Unies a longtemps été de nourrir les enfants et de répondre aux besoins de santé publique, et ce, par le biais du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). La logique voulait à l'époque qu'avant d'éduquer des enfants il fallait s'assurer de leur survie. Ainsi, avec l'amélioration des conditions de vie des enfants au courant des dernières années, les questions concernant l'éducation à la petite enfance se sont frayé un chemin.

L'UNESCO constatait néanmoins en 2010 qu'en matière d'éducation à la petite enfance les progrès étaient lents. Ainsi, 250 millions d'enfants ne peuvent ni lire, ni écrire, ni compter après quatre ans d'école. Seule la moitié des enfants de 3 à 5 ans ont accès à une forme d'éducation. En Afrique subsaharienne, seulement 18 % des enfants y ont accès. En comparaison, dans les pays riches, 84 % des enfants ont accès à une éducation préscolaire. Madame Miville-Dechêne a expliqué que cet état de fait est particulièrement problématique sachant que la petite enfance est une période déterminante pour le développement du cerveau. Or, 200 millions d'enfants n'atteindront pas leur plein potentiel en raison du manque de soutien et de soins.

Ces éléments ont convaincu les Nations Unies de se doter d'un objectif ambitieux en matière d'éducation à la petite enfance, soit de « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire¹ », et ce, d'ici 2030. Cet objectif, a ajouté Madame Miville-Dechêne, est ambitieux, et malheureusement inatteignable au rythme auquel se font les avancées. Il faut comprendre que pour la majorité des pays, les débats sont différents de ceux qui se tiennent au

1 Nations Unies, Objectifs de développement durable, en ligne : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

Québec, où on parle de ratios, d'accessibilité, de modulation des frais de garde ou de la pertinence de la prématernelle.

Alors que les pays en développement dépensent 0,07 % de leur produit national brut (PNB) en éducation préprimaire, dans les pays développés, l'investissement est de 0,5 % du PNB. Dans les pays donateurs, seuls 2 % des dons touchant l'éducation se destinent à la petite enfance, qui est donc reléguée au rang de parent pauvre des dons liés à l'éducation.

Ce manque d'investissement pour s'occuper de et éduquer les enfants avant l'école primaire a un effet désastreux sur ceux-ci, sur les mères et sur les grands-mères. Les parents de ces enfants sont déchirés entre les soins à leur prodiguer et l'argent à gagner. Madame Miville-Dechêne a illustré cette réalité par quelques exemples. Notamment, elle a expliqué qu'en Éthiopie la moitié des jeunes filles de 5 à 8 ans des zones rurales s'occupent de jeunes enfants. Une fois adolescentes, plusieurs d'entre elles se dirigent vers les villes pour devenir des gardiennes sous-payées. Madame Miville-Dechêne a expliqué que les solutions à ces enjeux sont difficiles à trouver étant donné qu'on tient souvent pour acquis que seules les femmes travaillant dans l'économie formelle ont besoin de garderies. Or, dans les pays pauvres, elles se retrouvent en majorité dans les secteurs informels de l'économie.

Néanmoins, quelques pays en développement ont fait de grands efforts. Par exemple, au Vietnam, des congés de maternité et de paternité ont été instaurés. En Afrique du Sud, le travail des grands-parents est reconnu, et ils reçoivent une compensation. Au Chili, les enfants vulnérables des familles pauvres reçoivent un traitement préférentiel pour la protection sociale et les visites à domicile. Pour les autres enfants chiliens, un programme universel de stimulation et d'éducation préscolaire est offert par Internet. Cinq provinces indonésiennes ciblent les filles, les garçons, le personnel enseignant et les mères pour prôner l'égalité des sexes dès la petite enfance et l'accès des filles à l'éducation.

Madame Miville-Dechêne a déploré le fait que l'action de l'UNESCO soit restreinte en raison de son budget réduit. Elle explique que depuis l'entrée de la Palestine à l'UNESCO, les États-Unis ont retiré leur contribution, ce qui représente une perte de 22 % de son budget. Malgré tout, des projets intéressants ont été mis sur pied. Par exemple, à Beyrouth, l'UNESCO fait la promotion de l'éducation des 0 à 5 ans pour répondre à la crise des personnes réfugiées provenant de la Syrie. L'UNESCO travaille avec des organisations non gouvernementales pour mettre en place des ateliers d'alphabétisation, de jeu, d'art et de musique, dans un contexte non formel d'éducation à proximité des camps pour les personnes réfugiées.

Madame Miville-Dechêne a rappelé qu'il est difficile d'intervenir en petite enfance, car les programmes dépendent des domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, qui travaillent souvent en silo. Elle a ajouté que les modèles utilisés dans les pays du Nord sont difficilement exportables. Ce faisant, les outils d'évaluation du Nord n'aident pas toujours à dresser des portraits précis des situations. Cependant, la toute nouvelle chaire de recherche UNESCO de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), qui vise à favoriser le dépistage et l'évaluation du développement des enfants, est en train de développer des tests exportables que les parents peuvent utiliser. Cela représente, aux yeux de Madame Miville-Dechêne, une avenue intéressante et porteuse. Elle a également salué la volonté de l'AQCPE de s'ouvrir sur le monde, en commençant par ce Sommet.

Madame Miville-Dechêne a conclu en soulignant que des échanges et des liens sont possibles parce que les valeurs prônées par l'UNESCO sont liées à celles des autorités publiques québécoises et des services éducatifs à la petite enfance du Québec : équité, égalité filles-garçons, inclusion sociale et importance d'avoir des milieux de garde accueillants pour tous et toutes. C'est en misant sur ces valeurs que le Québec peut apporter son aide à l'UNESCO, mais surtout aux pays qui en ont le plus besoin et aux enfants qui y vivent.

Allocution de l'honorable Jean-Yves Duclos

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Monsieur Jean-Yves Duclos, a tout d'abord remercié l'AQCPE de l'avoir invité à prendre part au Sommet sur l'éducation à la petite enfance. En tant que ministre et père de trois enfants, il a dit croire fermement que tous les enfants ont droit à une chance réelle et juste de s'épanouir.

Un service de garde, a-t-il dit, est bien plus qu'un endroit où les parents déposent leurs enfants le matin. Pour Monsieur Duclos, la garde de jeunes enfants doit être synonyme d'apprentissage pour qu'ils atteignent leur plein potentiel. Les services doivent être de qualité pour assurer le développement social, physique et le bien-être de tous les enfants. Quand les services sont abordables et de qualité, les parents, et plus particulièrement les femmes, peuvent s'investir dans leur travail. Ainsi, prendre au sérieux l'équité des sexes signifie prendre au sérieux les services éducatifs à l'enfance.

Monsieur Duclos a ajouté que ce sont les familles et les enfants les plus vulnérables qui profitent le plus des services éducatifs de qualité, notamment les familles monoparentales, les familles vivant avec un faible salaire, les familles vivant dans l'isolement et l'exclusion sociale. Elles sont parfois confrontées à des choix difficiles. Les parents moins nantis hésitent parfois entre intégrer le marché du travail et envoyer leurs enfants en service de garde. Toutefois, lorsque les services sont abordables, a expliqué Monsieur Duclos, plus de familles peuvent éviter ce choix déchirant.

Bien avant de devenir ministre, Monsieur Duclos est devenu père. Ce faisant, il a eu la chance de vivre l'évolution de la politique québécoise. Son fils aîné a fréquenté un CPE pendant deux ans, sa fille pendant trois ans, et le plus jeune durant toute sa petite enfance. Comme père, il a dit considérer avoir eu le privilège de ressentir directement les effets des CPE sur ses enfants.

En tant qu'économiste, Monsieur Duclos a aussi pu vivre de près les bienfaits de ces investissements pour la société. Se référant aux propos de Pierre Fortin, le ministre a soutenu que la hausse du taux d'activité des femmes québécoises sur le marché du travail s'explique en grande partie par la politique familiale. Ce n'est donc pas un accident si le taux de pauvreté des familles a chuté.

Monsieur Duclos a également rappelé que les services procurent d'importants bienfaits pour nos enfants, et particulièrement les plus vulnérables. Il cite les chercheurs Sylvana Côté et Richard Tremblay, qui ont conclu qu'on ne constate pas, en 6e année du primaire, d'écart significatif entre les enfants issus de milieux aisés et ceux de milieux plus défavorisés s'ils ont fréquenté un CPE. Cela suggère que les CPE du Québec réduisent l'écart entre les enfants de différents milieux. Ils aident à mettre sur un pied d'égalité tous les enfants. Ils leur offrent une chance réelle et équitable de réussir et de s'épanouir dans la vie.

Le ministre a confié que partout où il voyageait dans le Canada, on lui parlait du Québec comme d'un exemple en matière de services éducatifs à l'enfance. Le Québec est en effet la province où les frais de garde sont les moins chers et où les enfants sont les plus nombreux à fréquenter les services.

Le ministre a rappelé que l'objectif principal du gouvernement canadien était de renforcer la classe moyenne, de permettre à plus de Canadiens et de Canadiennes d'en faire partie et de favoriser l'égalité. Ces objectifs demandent de s'engager à soutenir les familles. En tant que tout premier ministre fédéral de la Famille et des Enfants, son mandat l'engage à soutenir le développement de services de garde abordables, de qualité et souples pour l'ensemble des familles canadiennes. Le gouvernement prévoit à cet effet des investissements supplémentaires qui changeront la donne pour les familles canadiennes. Ainsi, au cours des trois prochaines années, le Québec recevra 88 millions de dollars supplémentaires.

Monsieur Duclos a ajouté que la contribution du gouvernement canadien dépassait celle d'un simple appui financier au développement de services éducatifs. Pour soutenir la collecte de données, la recherche et les activités de liaison et de transfert, le gouvernement investira 95 millions de dollars au cours des 11 prochaines années. Un investissement de 100 millions de dollars sera destiné à l'innovation. Le gouvernement canadien profitera de ce cadre collaboratif pour faciliter les échanges entre les provinces et les territoires. Le gouvernement reconnaît d'entrée de jeu l'expertise du Québec en la matière.

Avant de terminer, Monsieur Duclos a noté que l'engagement de son gouvernement quant aux services de garde éducatifs à la petite enfance ne constituait qu'une partie du plan visant à renforcer la classe moyenne. Le gouvernement canadien a choisi d'aider directement et davantage les familles de la classe moyenne et celles à plus faible revenu. Ainsi, en juillet 2016 a été créée l'allocation canadienne pour enfants, versée aux parents pour assumer les coûts liés à l'éducation de leurs enfants. Cette prestation profite à 9 familles sur 10, qui reçoivent en moyenne 550 \$ par mois. Les familles de près de 300 000 enfants sont ainsi sorties de la pauvreté à court terme.

Bien que satisfait de la voie empruntée par le gouvernement canadien, le ministre Duclos a reconnu qu'il restait encore beaucoup de travail à faire pour faire en sorte que tous les enfants aient une chance réelle et équitable de s'épanouir. Il a salué à cet effet le travail des acteurs du milieu de la recherche, du milieu communautaire et du milieu social qui contribuaient à améliorer les services éducatifs à la petite enfance. Il a souligné ainsi qu'« un jour, chaque enfant canadien aura accès à des services éducatifs de garde de qualité, abordables, souples et inclusifs grâce au leadership et au modèle du Québec ».

Mythes et réalité en éducation à la petite enfance, avec Madame Nathalie Bigras, Monsieur Michel Boivin, Monsieur Pierre Fortin, Madame Julie Poissant

À l'occasion du Sommet sur l'éducation à la petite enfance, les spécialistes Nathalie Bigras, Michel Boivin, Pierre Fortin et Julie Poissant se sont réunis pour apporter un éclairage complémentaire sur les réalités des services éducatifs et leurs effets sur le développement sociocognitif de l'enfant et leurs répercussions sur la santé publique et l'économie. Le panel s'est attaqué à des croyances répandues au sujet des services éducatifs à la petite enfance et a pris le soin de démêler le vrai du faux, preuves scientifiques à l'appui.

Première croyance : Les coûts du système des services éducatifs à la petite enfance sont trop élevés pour être assumés collectivement.

De prime abord, Pierre Fortin a expliqué que le coût du programme universel des services de garde est dans la moyenne internationale, qu'il est maîtrisé et qu'il fait mieux que s'autofinancer. Il a affirmé que, dans la dernière année, le coût des services de garde au Québec a été de 2,5 milliards de dollars, ce qui représente 0,6 % du PIB pour l'année 2016. Cela correspond à ce que les pays membres de l'OCDE consacrent en moyenne aux services de garde éducatifs. De plus, l'OCDE recommande que les pays y consacrent 1 % de leur PIB.

Ainsi, en dépensant 0,6 % de son PIB pour les services de garde éducatifs, le Québec est en deçà de la norme de l'OCDE. Monsieur Fortin a donc conclu en indiquant qu'il serait faux de croire que les dépenses du Québec en matière d'éducation à la petite enfance sont excessives.

Pierre Fortin a ajouté que la croissance des coûts des services a été maîtrisée dans les 20 dernières années. Leur coût total est passé de 300 millions à 2,5 milliards de dollars, mais plus de la moitié de cette hausse a découlé de la popularité du programme. L'autre source d'augmentation est la hausse du coût par place disponible. Durant les cinq premières années du programme, de 1997 à 2002, le coût de la subvention par place a doublé, passant de 3 900 \$ par année à 7 800 \$. Cependant, depuis 2002, le coût des places a crû de 1,8 %, donc en suivant le rythme de l'inflation.

Monsieur Fortin a donc résumé en affirmant qu'une place à tarif réduit ne coûte pas plus cher au gouvernement aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Il a expliqué que la hausse de la contribution parentale et la modulation des tarifs ont aidé à contenir l'augmentation des coûts, de même que la gestion prudente des responsables d'installations. De plus, Statistique Canada rapporte que le salaire hebdomadaire du personnel de services de garde a progressé au même rythme que celui de l'ensemble des personnes salariées au Québec, contrairement à la croyance populaire voulant que les salaires aient explosé dans le secteur.

Pierre Fortin a expliqué qu'il serait illogique de juger des coûts du programme sans tenir compte des avantages dont il fait profiter la population. Un de ces bienfaits est d'avoir favorisé la conciliation travail-famille et la sécurité économique des femmes. Les travaux scientifiques à ce sujet sont unanimes : l'accessibilité financière des services éducatifs a eu un effet durable sur le taux d'activité des femmes sur le marché du travail au Québec.

Cette augmentation du taux d'activité féminin a eu un impact sur les finances de l'État. Une étude a montré que 40 % des coûts du programme sont recouverts grâce à l'impôt et aux cotisations sociales. Avec ses collègues Luc Godbout et Suzie St-Cerny, Pierre Fortin a complété cette étude pour l'étendre à toutes les formes de taxation, de transferts gouvernementaux et de dépenses fiscales. Le rendement estimé est de 2,6 milliards de dollars, soit un milliard de plus que le coût des services. Ainsi, le programme universel de services de garde fait plus que s'autofinancer, il améliore les soldes gouvernementaux.

En conclusion, Pierre Fortin a rappelé que le coût du programme des services de garde universels à tarif modique est dans la moyenne internationale, est maîtrisé et s'autofinance. L'enjeu est donc celui de la

qualité et de l'équité des services. Le surplus budgétaire qu'ils engendrent justifierait une implication accrue des gouvernements dans l'amélioration générale de la qualité et une réponse plus adéquate aux besoins des familles en situation de vulnérabilité.

La maîtresse de cérémonie, Marie-Claude Morin, a questionné Monsieur Fortin au sujet de sa position sur la gratuité des services, dont il a préalablement été question durant les activités du Sommet.

Pierre Fortin estimait que l'urgence nationale était la qualité et l'équité puisque les enfants moins nantis ont moins accès aux services de qualité que les enfants de classe moyenne. Ainsi, il estimait qu'il fallait concentrer les efforts sur la qualité. En ce qui a trait au tarif, il suggérait, plutôt que de partir d'un tarif minimum de 7,75 \$, qu'il soit envisagé de partir de zéro et d'augmenter progressivement. Il a également critiqué le fait que, pour des familles moins nanties, en tenant compte des crédits d'impôt et des aides fiscales, il soit plus rentable d'envoyer les enfants dans des garderies qui deviennent alors moins dispendieuses que les CPE.

Michel Boivin a demandé à Pierre Fortin dans quelle mesure le système fiscal québécois et canadien avait induit les tendances actuelles vers la privatisation des services de garde.

Pierre Fortin a expliqué que la réforme de 2015 visait notamment à obtenir davantage d'argent en provenance d'Ottawa, mais que les bénéfices n'ont pas été transférés aux parents. Il a poursuivi en expliquant que la neutralité fiscale impliquait en économie des comparaisons basées sur des biens ou des services de même qualité. Or, comme d'après des études la qualité des services est moins élevée dans les garderies que dans les CPE, l'introduction des crédits d'impôt pour les garderies a fait en sorte que le choix n'est plus neutre. Monsieur Fortin a réaffirmé, pour ces raisons, que l'urgence nationale était la qualité, pour tous les types de services.

Deuxième croyance : La qualité est équivalente dans tous les services éducatifs.

Nathalie Bigras a reconnu qu'il pourrait être tentant de croire que puisque tous les services sont régis, tous sont de qualité équivalente. Or, les études montrent que ce n'est pas le cas. En effet, les études Grandir en qualité montrent qu'en 2015 la qualité des services était inadéquate dans 5 % des CPE, dans 20 % des milieux familiaux et dans 37 % des garderies non subventionnées. En revanche, la qualité était bonne ou excellente dans 45 % des CPE, dans 20 % des milieux familiaux et dans 10 % des garderies. Elles démontrent donc que la qualité est inégale et insuffisante.

Pour mieux comprendre ce qui peut expliquer ces disparités, Nathalie Bigras a proposé une explication en profondeur du concept de qualité. Il est né environ 25 ans plus tôt, à l'époque où on réalisait que la variable de la qualité était déterminante pour les effets des services éducatifs sur les enfants. Madame Bigras a expliqué que la qualité concernait les processus, à savoir les interactions qui soutiennent l'enfant. Ils comprennent l'organisation de l'espace et des ressources (espace suffisant, matériel accessible et adapté au développement de l'enfant), le contenu et la nature de la programmation ainsi que la nature des interactions avec les enfants et les parents.

Les interactions en particulier jouent un rôle déterminant dans la construction du cerveau humain. La qualité de celles qu'entretient l'éducatrice avec l'enfant tout au long de la journée détermine si l'enfant se sent reconnu et estimé dans le groupe.

Madame Bigras a enchaîné avec les trois grandes variables qui influencent la qualité des processus, d'après le consensus scientifique : le ratio, la formation initiale et la formation continue. Comme les ratios sont normés, il existe peu de différences d'un milieu à l'autre.

Ensuite, la formation spécialisée en éducation à la petite enfance doit comprendre des cours couvrant notamment le développement de l'enfant, le programme éducatif et la façon d'accueillir un enfant ayant des besoins particuliers. D'un programme à l'autre, ces éléments sont plus ou moins abordés, voire pas du tout. Une formation initiale élevée, idéalement un diplôme d'études collégiales (DEC), serait donc souhaitable pour rehausser la qualité des services.

En ce qui a trait à la formation continue, il est impératif que le contenu permette de développer la capacité de réfléchir, de trouver des solutions, de se poser des questions et de s'adapter, le tout avec un accompagnement soutenu et intensif. Le soutien pédagogique est primordial : il permet de prendre le temps de réfléchir, de travailler et d'échanger en équipe. Ainsi, si les évaluations peuvent aider à identifier des éléments à améliorer, il est nécessaire de prévoir le soutien et l'accompagnement, sans quoi l'évaluation est inutile.

Nathalie Bigras a conclu en rappelant que la mise en place de services de qualité est importante parce qu'ils ont un effet positif sur le développement cognitif, langagier, socioaffectif et moteur de l'enfant.

Troisième croyance : Les services éducatifs profitent uniquement aux enfants issus de milieux défavorisés

Julie Poissant a commencé sa présentation en affirmant que les études s'entendent sur le fait que les enfants de milieux défavorisés qui fréquentent des services de qualité en retirent des bienfaits mesurables, et ce, peu importe le pays dans lequel elles ont été réalisées, la variable ou le type de services étudié. Les retombées positives s'observent à court, à moyen et à long terme. À court terme, les enfants arrivent à l'école avec tous les acquis nécessaires pour réussir. À moyen terme, les enfants obtiennent davantage leur diplôme d'études secondaires et, à long terme, ces enfants devenus adultes intègrent plus le marché du travail. Récemment, une étude menée aux États-Unis a également montré que la fréquentation de services de garde durant la petite enfance a le potentiel d'agir sur la santé physique des enfants, en réduisant notamment le risque de maladies cardiovasculaires.

Madame Poissant a poursuivi en expliquant que, lorsque des études se sont penchées sur les services universels, les résultats étaient moins explicites. En guise d'explication, elle a suggéré qu'il est difficile d'atteindre les normes méthodologiques rigoureuses qu'impose la recherche lorsque les études portent sur des services universels. Ainsi, certaines montrent des effets positifs, quelques-unes montrent peu ou pas d'effet et d'autres montrent parfois des effets négatifs associés à la fréquentation des services de garde.

Néanmoins, certaines études qui se sont intéressées aux interventions de grande qualité auprès des enfants montrent que les effets pour l'ensemble des enfants sont positifs. Des études montrent également que ces effets sont différenciés selon les groupes socioéconomiques et que les services profitent davantage aux enfants issus de milieux défavorisés.

Une étude québécoise a évalué le niveau de développement des enfants au moment de commencer la maternelle. Elle a démontré que les enfants provenant de milieux socioéconomiques favorisés présentent moins de vulnérabilités au moment de commencer l'école et que les enfants qui débent avec le plus de difficultés sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Par ailleurs, Julie Poissant a rappelé que les enfants qui présentent des vulnérabilités peuvent se trouver dans n'importe quel milieu socioéconomique. Ainsi lorsque sont mis en place des services universels, tous les enfants en bénéficient.

Madame Poissant a ajouté que le Québec s'était doté d'une politique gouvernementale pour un Québec en santé. Ce faisant, 15 ministères et organismes se sont fixé neuf cibles, dont la première est d'assurer qu'au moins 80 % des enfants commencent l'école sans vulnérabilité. Cela demandera donc des efforts accrus pour les enfants vulnérables, mais aussi pour tous les enfants. Julie Poissant a conclu en affirmant que les services de garde de haute qualité ont le potentiel de soutenir le développement de tous les enfants, et particulièrement celui des enfants défavorisés.

Quatrième croyance : Les effets bénéfiques des services éducatifs ne perdurent pas.

Michel Boivin a expliqué que certaines études montrent que les effets de la fréquentation de services de garde peuvent s'atténuer avec le temps, mais que d'autres effets peuvent demeurer à long terme. Par exemple, le Perry Preschool Project a permis d'observer des effets immédiats sur le plan cognitif chez les enfants soumis à une intervention, mais ils se sont atténués avec le temps. Cependant, sur le plan de la prévention de la criminalité et de la santé, on a observé des gains durables liés aux interventions. Ainsi, l'étude montre que certains effets s'affaiblissent mais que d'autres demeurent.

L'Étude longitudinale et expérimentale de Montréal (ÉLEM), réalisée auprès de 250 garçons de milieux défavorisés, n'a pas trouvé de gains immédiatement observables après les interventions, mais ils se sont manifestés plus tard. Michel Boivin a donc expliqué que les résultats pouvaient varier selon les études et les interventions exercées.

Monsieur Boivin a ajouté que l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) a permis d'observer certains effets de la fréquentation des services éducatifs. Cette étude a débuté en 1997 avec le suivi longitudinal de 2000 familles. Comme le début de l'étude coïncide avec la mise en place du réseau de services de garde, elle a permis de comparer les enfants qui avaient fréquenté les services avec ceux et celles qui ne les avaient pas fréquentés. Ainsi, plusieurs études ont été réalisées à partir de ces données, dont une montrant un effet ciblé lié à la fréquentation des services éducatifs sur les résultats scolaires à la fin de la période primaire.

Michel Boivin a expliqué que, pour la plupart des enfants de milieux socioéconomiques moyens, il n'y avait pas de différence significative sur les résultats à la fin du primaire, mais qu'un avantage net était visible pour les enfants ayant fréquenté des CPE comparativement aux autres enfants. Il resterait cependant

à voir si ces effets se maintiendront. Les données de l'ELDEQ montrent également des bienfaits sur le plan de la préparation à l'entrée à l'école pour les enfants ayant fréquenté des CPE, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Michel Boivin a rappelé qu'en somme les bienfaits de la fréquentation des services éducatifs sont variables, certains se prolongeant dans le temps et d'autres s'estompant. Il a conclu en soutenant qu'il faudrait se pencher sur les conditions permettant de maintenir les gains le plus longtemps possible.

Période de questions du public

Première intervention :

L'intervenante s'est adressée à Madame Poissant pour lui demander des précisions au sujet de la cible du gouvernement qui vise à ce que 80 % d'enfants commencent l'école sans retard. Elle souhaite savoir ce qui arrive des 20 % restants et demande s'il ne serait pas souhaitable de s'assurer que ces enfants aient reçu des services avant leur entrée à l'école.

Réponse de Julie Poissant :

Madame Poissant a expliqué que pour atteindre la cible des 80 %, le gouvernement et les ministères ont deux objectifs : accroître l'accès pour les enfants de milieux défavorisés à des établissements de garde de haute qualité et augmenter la qualité des services éducatifs à la petite enfance. Elle s'est néanmoins dite tout à fait favorable à l'idée de s'occuper des enfants ayant des vulnérabilités avec une plus grande intensité, selon le principe d'universalisme proportionné.

Réponse de Michel Boivin :

Michel Boivin a ajouté que les milieux de garde seraient un formidable outil pour faire du dépistage puisque 70 % des enfants québécois les fréquentent. Il y voyait une première étape dans l'identification précoce des difficultés chez les enfants permettant d'agir de façon plus pointue lorsque nécessaire.

Deuxième intervention :

La deuxième intervenante a dénoncé le fait que la qualité décroissait en raison des changements sur le plan des ratios. Elle a expliqué que, dans les CPE, la surréservation (overbooking) était monnaie courante. Ainsi, certains enfants ne sont attirés à aucun groupe et doivent changer de groupe d'un jour à l'autre. Elle souhaitait savoir ce que les spécialistes en pensaient.

Réponse de Nathalie Bigras :

Nathalie Bigras estimait que ces pratiques ne devraient pas exister. Elles rappellent toutefois que la qualité coûte cher et nécessite des investissements. Elle a ajouté qu'il faudrait peut-être examiner les compressions budgétaires pour comprendre pourquoi la qualité n'a pas changé au courant de la dernière décennie. Pour augmenter la qualité, il faudrait investir davantage dans le réseau.

Intervention de la maîtresse de cérémonie :

La maîtresse de cérémonie a demandé des précisions à Pierre Fortin au sujet de la façon de comptabiliser les investissements en qualité.

Réponse de Pierre Fortin :

Pierre Fortin a expliqué qu'il faut comprendre qu'un régime universel comme celui au Québec coûte moins cher qu'un régime ciblé comme ceux des autres provinces canadiennes. Il a fait valoir que, si

Le Québec n'avait pas mis en place le régime actuel, il lui en coûterait entre 800 millions et 1 milliard de dollars pour un programme ciblé. Or, avec le programme universel, la conciliation travail-famille a été facilitée, ce qui a permis d'augmenter la proportion de jeunes femmes dans la population active et occasionné des gains supérieurs au coût du programme universel.

Troisième intervention :

L'intervenante venait de France. Elle s'est dite impressionnée par le système québécois et par la façon dont le Québec prend soin de ses enfants. Elle a dit souhaiter un engagement similaire de la part de la France.

Allocution de l'honorable Margaret Norrie McCain

Margaret Norrie McCain est fondatrice de la Margaret & Wallace McCain Family Foundation, qui a pour mission de défendre l'éducation à la petite enfance afin d'assurer l'égalité des chances pour tous les enfants au Canada. Madame Norrie McCain s'est dite honorée, en tant qu'ardente défenseuse des plus jeunes citoyennes et citoyens canadiens, d'avoir été invitée au Sommet sur l'éducation à la petite enfance. Selon elle, tous celles et ceux qui travaillent à ce que le Canada devienne un meilleur endroit où vivre doivent être très reconnaissants envers le Québec et sa politique familiale adoptée deux décennies plus tôt. Le Québec a réussi, malgré les détracteurs, à faire de son rêve une réalité.

Margaret Norrie McCain estimait qu'en adoptant sa politique familiale le Québec s'est distingué en tant que société et province axée sur la famille. Le Québec est alors devenu un phare pour les familles, tant pour ses services éducatifs que par ses congés parentaux. Comme l'a documenté l'équipe de Pierre Fortin, l'adoption de la politique familiale a permis à plusieurs mères d'intégrer le marché du travail et favorisé ainsi l'égalité homme-femme.

La Commission sur l'éducation à la petite enfance a déposé un rapport qui posait une question essentielle selon Margaret Norrie McCain. Le rapport s'interrogeait sur le fait que la société assume la responsabilité de l'éducation dès l'âge de 5 ans, mais laisse le développement des tout-petits entre les mains de ressources privées. Madame Norrie McCain a salué les recommandations du rapport qui revendiquent une éducation à la petite enfance gratuite et d'encore meilleure qualité.

Par ailleurs, elle a mis en garde contre les faussetés qui circulaient au sujet des services éducatifs à la petite enfance. Elle estimait que les détracteurs du réseau québécois pouvaient trafiquer les données : elle a critiqué l'Institut Fraser qui réfute les bienfaits des investissements québécois dans l'éducation des enfants. Elle estimait que nous avons la responsabilité de nous informer adéquatement et de déboulonner la désinformation.

Margaret Norrie McCain a conclu en rappelant que 20 ans plus tôt, personne ne pouvait s'imaginer que le Québec se doterait d'un service à 5 \$. Elle a donc dit croire que le Québec était le meilleur endroit pour imaginer une éducation à la petite enfance gratuite et universelle.

Assemblée des partenaires (voir section Assemblée des partenaires)

Allocution de fin du Sommet

Monsieur Senécal a pris une dernière fois la parole pour remercier l'ensemble des personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation. Il avait l'impression que, grâce à tous et à toutes, l'histoire s'écrivait.

Il a réitéré ses remerciements envers la Commission canadienne pour l'UNESCO, la fondation Lawson, la fondation McCain et tous ceux et celles qui avaient pris la parole avec éloquence et engagement. Il a également exprimé sa gratitude envers le conseil d'administration de l'AQCE et sa présidente, Hélène Gosselin, et envers l'équipe de la permanence de l'AQCE. Il a remercié tout particulièrement Marie-Claude Lemieux, directrice des affaires gouvernementales et publiques, qui a été l'architecte de la démarche pendant les deux années précédentes. Il a terminé avec l'INM et la maîtresse de cérémonie, Marie-Claude Morin.

Il a remercié chaleureusement les participantes et participants en leur rappelant qu'au cours des deux jours qu'ils avaient chacun, chacune accepté de représenter 1000 enfants et de se remettre en question pour jouer le jeu de la démocratie. Les raccourcis faciles, qui entraînent des réponses faciles et convenues, avaient été évités. Les personnes réunies étaient revenues à l'essence de leur engagement : permettre aux plus jeunes citoyens et citoyennes d'avoir des chances égales de réussir dans la vie.

Chaque personne avait apporté son point de vue, unique et légitime. L'addition de ces points de vue avait fait en sorte que l'on était ressorti gagnant de ce Sommet. Enfin, il a invité les participants et participantes à poser le geste citoyen de signer la Déclaration du Sommet sur l'éducation à la petite enfance pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance.

Ateliers du Sommet

Les personnes qui participaient au Sommet sur l'éducation à la petite enfance ont eu l'occasion de débattre des recommandations des commissaires grâce à trois ateliers délibératifs portant sur la qualité des services, la complémentarité et la gouvernance ainsi que sur l'universalité et l'accessibilité. Ces trois ateliers couvraient l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport de la Commission. Près de 500 personnes ont profité de l'occasion pour partager leur avis.

Chaque atelier commençait par une présentation du rapport de la Commission par les commissaires. Les participantes et participants étaient regroupés en équipe de 8 à 10 personnes pour discuter des recommandations qui leur étaient soumises. Les équipes indiquaient si elles étaient en accord ou en désaccord avec la proposition des commissaires, puis détaillaient leur position sur un napperon (une feuille de notes).

Ces discussions en équipes étaient suivies d'une période d'échanges avec l'ensemble des équipes afin de mettre en commun leurs positions. À la fin des ateliers, toutes et tous étaient invités à assister à la mise en commun des grands constats ressortis dans chacun des ateliers. Elle était assurée par Madame Marie Grégoire, Monsieur Vincent Graton et Madame Yolande James, qui avaient chacun assisté à un atelier à titre de porte-parole.

L'INM a procédé à la compilation et à l'analyse des napperons remplis par les équipes afin de faire ressortir les faits saillants des discussions tenues durant les ateliers.

Des services éducatifs avant tout

Les recommandations des commissaires reposaient sur une prémisse générale : la vocation première des services éducatifs à la petite enfance serait d'offrir aux enfants les meilleures conditions possibles pour assurer leur développement optimal. Conséquemment, ils recommandaient que le gouvernement exprime clairement que les services de garde à l'enfance sont avant tout des services éducatifs.

Cette prémisse était largement partagée par les personnes qui participaient aux ateliers. À leurs yeux, parler de services éducatifs à la petite enfance plutôt que de services de garde serait très bénéfique. Elles ont principalement fait valoir que cela permettrait de valoriser le rôle et les bienfaits de ces services et de s'assurer que les ressources nécessaires soient mises en place pour favoriser le développement global des enfants. Certaines personnes ajoutaient que cela permettrait de définir et d'uniformiser ce que sous-tend le terme « éducatif », en rappelant qu'il ne s'agit pas de scolarisation précoce, mais bien de développement global, de stimulation, d'éveil. Plusieurs éducatrices y voient également des avantages en ce qui a trait à la reconnaissance de leur rôle et de leurs compétences, en les éloignant ainsi du gardiennage auxquelles elles sont encore trop souvent associées.

Comme corollaire de cette prémisse générale, les commissaires estimaient que les services éducatifs constituaient le premier maillon du parcours éducatif de l'enfant et qu'ils devaient être formellement intégrés au continuum d'éducation. Les personnes participant aux ateliers étaient généralement favorables à cette intégration dans l'optique où elle viserait à favoriser un meilleur maillage entre les étapes du parcours éducatif. Elles ont fait valoir que cela permettrait de consolider des bases solides pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, d'assurer une meilleure transition vers l'école, d'assurer l'accessibilité aux services ou encore de favoriser l'utilisation d'un programme éducatif commun.

Cette proposition a cependant été nuancée et précisée dans les ateliers. Avant tout, les personnes présentes ont rappelé que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, qu'ils doivent être impliqués dans leur développement et qu'ils doivent conserver la liberté de choisir si leurs enfants fréquenteront ou non un service éducatif à la petite enfance. Certaines personnes craignaient aussi que cette intégration implique une scolarisation précoce ou une subordination des services à la logique scolaire. Ainsi, advenant un tel maillage entre les services éducatifs et le milieu scolaire, il faudrait s'assurer de préserver l'approche en place, qui mise sur le développement global et l'apprentissage par le jeu.

Vers un rehaussement de la qualité

Une reconnaissance formelle du caractère éducatif des services à la petite enfance requiert que les services offerts soient de qualité. À cet égard, les commissaires portaient un regard critique sur le niveau de qualité actuellement offert dans les services éducatifs à la petite enfance. Pour remédier à cette situation, ils recommandaient une série de mesures visant à rehausser les exigences de formation de l'ensemble du personnel éducateur ainsi que la mise en place d'un processus d'évaluation de la qualité couplé à un accompagnement pédagogique. Un atelier s'est penché sur l'ensemble de ces recommandations.

Formation du personnel éducateur

La nécessité d'accroître les exigences de formation pour l'ensemble du personnel éducateur a rallié une grande majorité des participants. Elle serait, semble-t-il, indissociable du rehaussement de la qualité des services éducatifs.

Les personnes participant à l'atelier ont acquiescé à ce que le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance soit reconnu comme la formation initiale de base pour l'ensemble du personnel éducateur dans les services éducatifs à la petite enfance. Bien qu'elle puisse comporter des défis temporaires en termes de recrutement de personnel, cette mesure assurerait une meilleure reconnaissance du rôle des éducateurs et éducatrices et une valorisation de leur profession.

Si pour la majorité des équipes cette même obligation devait s'appliquer aux responsables de service de garde (RSG), certaines équipes proposaient plutôt une formation plus courte, adaptée à la réalité des RSG. Chose certaine, advenant une obligation pour les RSG de détenir un DEC, les personnes participant à l'atelier étaient favorables à l'évaluation et à la reconnaissance des RSG déjà en fonction en regard des 22 compétences professionnelles acquises durant le DEC en techniques d'éducation à l'enfance. La reconnaissance du travail que ces RSG ont accompli durant leur carrière serait primordiale.

Concernant la formation du personnel enseignant de maternelle 4 et 5 ans, les personnes participant à l'atelier étaient généralement favorables à la recommandation des commissaires selon laquelle le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire devrait offrir davantage de cours axés sur le préscolaire. Plusieurs considéraient cependant que les éducatrices en petite enfance sont les mieux placées pour s'occuper des enfants de 4 ans, se positionnant du même coup en défaveur de la maternelle 4 ans.

En plus de rehausser les exigences de formation initiale, les commissaires recommandaient de rendre obligatoire la formation continue, ce à quoi les personnes participant à l'atelier étaient favorables. Elles ont rappelé que cette formation devra être reconnue, flexible, offerte par un personnel professionnel et répondre aux besoins des éducateurs et éducatrices.

Évaluation

Toujours afin de rehausser la qualité, les commissaires proposaient plusieurs mesures d'évaluation de la qualité. Ils suggéraient notamment de mettre sur place une évaluation biennale des services éducatifs à la petite enfance qui poserait et diagnostiquerait des cibles d'amélioration. Elle obligerait les services à atteindre un seuil minimal de qualité sous peine de perdre leur permis ou leur reconnaissance.

Les équipes ayant discuté de ces mesures y étaient généralement favorables, dans la mesure où cette évaluation serait accompagnée d'un soutien adéquat et ne viserait pas à élaborer des palmarès des meilleurs services éducatifs. Les personnes participant à l'atelier suggéraient que les prestataires de services soient impliqués dans l'élaboration des objectifs et des outils d'évaluation. Il leur apparaissait important de poser un diagnostic afin d'identifier des cibles d'amélioration, mais les personnes participant à l'atelier souhaiteraient un accompagnement continu plutôt qu'uniquement lorsque l'évaluation en révélerait la

nécessité. Concernant l'obligation d'atteindre un seuil minimal de qualité, elles y étaient plutôt favorables, à condition que les exigences soient clairement définies. Elles ont également rappelé que ce seuil minimal ne devait pas devenir la norme de qualité.

Les commissaires recommandaient aussi que le développement global de l'enfant soit une condition sine qua non au maintien du permis ou de la reconnaissance, au même titre que la capacité à assurer la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants. Les personnes participant à l'atelier étaient généralement en accord avec cette proposition, mais ont remis en question la façon d'évaluer le développement global de l'enfant, jugeant que cela serait difficilement réalisable.

Enfin, les commissaires recommandaient que le soutien pédagogique offert aux RSG par les bureaux coordonnateurs (BC) puisse être imposé plutôt que disponible uniquement sur demande. Les personnes participant à l'atelier étaient plus mitigées à l'égard de cette proposition. Avant d'imposer ce soutien pédagogique aux RSG, elles considéraient que la première étape devrait être de rebâtir un climat de confiance entre les RSG et leur BC. Elles estimaient en effet que leur relation avait été mise à mal parce qu'elle s'appuyait davantage sur le contrôle et la sanction que sur le soutien pédagogique.

Pour une action unifiée en matière d'éducation à la petite enfance

La Commission avait constaté que le soutien au développement optimal des enfants de 0 à 5 ans reposait sur un réseau de ressources qui devaient collaborer en plaçant les enfants au centre de leurs préoccupations. Pour ce faire, les commissaires recommandaient de confier la responsabilité des services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 16 ans au même ministre et au même ministère. Ils suggéraient également des passerelles formelles pour faciliter les échanges entre les milieux et les services. Les équipes de l'atelier portant sur la complémentarité et la gouvernance se sont penchées sur ces recommandations.

La proposition de confier au même ministre et au même ministère la responsabilité des services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 16 ans a suscité plusieurs interrogations chez les personnes participant à l'atelier. Si, pour plusieurs équipes, elle était souhaitable dans le but d'assurer davantage de cohérence et de continuité entre les différents services, en plus d'assurer un meilleur financement et une plus grande reconnaissance des services, d'autres craignaient que les besoins spécifiques à la petite enfance soient perdus de vue parmi l'éducation préscolaire, primaire et secondaire. D'autres équipes s'inquiétaient de ce qui adviendrait des organismes communautaires famille advenant une fusion des ministères de la Famille et de l'Éducation.

Dans le but de favoriser un arrimage entre les services offerts aux tout-petits, les commissaires recommandaient l'utilisation d'un outil standardisé du développement de l'enfant élaboré en collaboration avec les milieux de la santé et des services sociaux, les services éducatifs à l'enfance et les parents. Cet outil devrait obligatoirement être utilisé par l'ensemble des professionnels afin de favoriser le transfert d'information et la transition des enfants vers la maternelle.

Ces recommandations suscitaient quelques mises en garde de la part des personnes participant à l'atelier. Si elles étaient favorables à l'idée d'un document favorisant la collaboration entre professionnels et l'utilisation d'un langage commun, elles remettaient en question l'utilité de l'outil décrit et son objectif. Certaines personnes craignaient l'élaboration d'un outil rigide, favorisant la stigmatisation d'enfants ayant

des difficultés avec un dépistage appliqué sans discernement ou sans ressources subséquentes. Chose certaine, s'il était développé, cet outil devrait être flexible, évolutif, validé par la recherche et tenir compte des parents en les impliquant dans le processus et en leur expliquant le résultat.

Les commissaires souhaitaient également une plus grande participation du secteur de la santé. Ils recommandaient un renforcement du programme SIPPE offert aux jeunes mères et une augmentation du nombre de places en vertu des protocoles d'entente signés entre les services éducatifs à la petite enfance et les milieux de la santé. Ces deux recommandations ont été accueillies très favorablement par les personnes participant à l'atelier. Concernant le programme SIPPE, plusieurs souhaiteraient qu'il soit moins rigide, mieux financé et bonifié pour que des services soient également offerts aux jeunes pères. En ce qui a trait aux protocoles d'entente, les personnes participant à l'atelier étaient favorables à une augmentation du nombre de places, à condition qu'un soutien adéquat des enfants placés soit assuré par le milieu de la santé.

Des principes d'universalité et d'accessibilité à mettre de l'avant

Les commissaires ont constaté que la politique familiale avait échoué sur le plan de la fréquentation des services par les familles issues de milieux défavorisés et par les enfants ayant des besoins particuliers. Pour favoriser la fréquentation de tous les enfants, ils suggéraient d'appliquer aux services éducatifs à la petite enfance les principes généraux d'universalité, d'accessibilité et de gratuité qui s'appliquent à l'école. Ils proposaient d'arrimer l'action des organismes communautaires famille et de la maternelle 4 ans à temps partiel en milieu défavorisé à celle des services régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Les personnes participant à l'atelier sur l'universalité et l'accès se sont prononcées sur ces éléments.

Les commissaires recommandaient de déployer en priorité des efforts de recrutement et de sensibilisation pour assurer une plus grande fréquentation des services éducatifs. Les personnes participant à l'atelier étaient plutôt mitigées à l'égard de cette recommandation. Pour la plupart, avant de consentir des efforts de recrutement et de sensibilisation pour assurer une plus grande fréquentation, le réseau devait être capable d'accueillir tous les enfants et de leur offrir un service de qualité. De plus, plutôt que de parler de recrutement, les personnes présentes suggéraient de miser davantage sur la promotion et la valorisation des services régis, tout en rappelant l'importance de respecter les choix des parents.

Les personnes participant à l'atelier avaient également une position mitigée en ce qui a trait à la recommandation d'exiger que les enfants qui fréquenteraient la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé n'aient pas fréquenté de service éducatif à la petite enfance avant. Pour plusieurs, il était important de respecter le choix des parents concernant le service qui conviendrait le mieux à leur enfant. Certaines personnes ont néanmoins rappelé que la mission des maternelles 4 ans était d'offrir un service à des enfants qui ne fréquentaient pas de service éducatif. Conséquemment, elles estimaient qu'il faudrait encourager davantage les parents d'enfants déjà inscrits à des services éducatifs à y rester plutôt que de les diriger vers les classes de maternelle 4 ans.

Les commissaires avaient également recommandé de revoir le financement des organismes communautaires famille pour qu'il soit bonifié en fonction du respect d'une mission d'accompagnement des parents vers les services de garde éducatifs. La plupart des personnes participant à l'atelier étaient en accord avec un accroissement du financement de ces organismes, mais quelques bémols ont été apportés quant à l'idée de la mission d'accompagnement vers des services éducatifs. Pour quelques-unes, cela dénaturerait la mission des organismes communautaires famille et compromettrait le lien de confiance avec les parents. Certaines personnes faisaient également valoir que ces organismes ne devaient pas devenir des listes d'attentes vers les services éducatifs à la petite enfance, qu'ils devaient être reconnus comme partenaires essentiels et non seulement comme espace de transition.

Enfin, les commissaires recommandaient d'assurer la gratuité des services éducatifs à la petite enfance puisqu'elle exprime la volonté d'offrir à tous les enfants du Québec un accès universel à des services éducatifs de qualité. Les personnes participant à l'atelier adhéraient majoritairement à cette recommandation. À leurs yeux, la gratuité des services éducatifs à la petite enfance était essentielle. Elle sous-tendait un projet de société misant sur l'accès universel à des services éducatifs de qualité, en cohérence avec le reste du système d'éducation québécois et en respect du caractère déterminant de la petite enfance sur le reste du continuum éducatif.

En somme, les résultats des ateliers du Sommet sur l'éducation à la petite enfance ont montré que les acteurs mobilisés en petite enfance souhaitent ardemment bonifier les services éducatifs à la petite enfance. Les recommandations des commissaires ont pour la plupart été accueillies favorablement. Les personnes présentes ont tiré profit de leur expérience personnelle pour y apporter des nuances ou des précisions afin qu'elles soient mieux ancrées dans la réalité des travailleuses et travailleurs du milieu.

Au-delà des nuances apportées au sujet de certaines recommandations plus spécifiques, il apparaît évident que les acteurs du réseau souhaitent une reconnaissance accrue de leur travail et surtout de la mission des services éducatifs à la petite enfance. Cela implique assurément de passer de l'ère de la conciliation famille-travail et des services de garde à l'ère de l'éducation à la petite enfance, avec des services éducatifs à la petite enfance. Cette transition favoriserait le développement global et l'égalité des chances pour tous les enfants et la reconnaissance du caractère déterminant de la petite enfance sur la réussite éducative, et ce, sans pour autant mener à une scolarisation précoce.

Faire valoir le caractère éducatif des services à la petite enfance exige un rehaussement de leur qualité et une plus grande collaboration entre tous les acteurs mobilisés en petite enfance – sans oublier les parents – afin de répondre aux besoins des tout-petits. Si les modalités restent à définir ou à clarifier pour certaines mesures souhaitées, le réseau semble clairement prêt à fournir les efforts nécessaires pour assurer cette transition.



Assemblée des partenaires

Le Sommet sur l'éducation à la petite enfance a offert une tribune à une trentaine de partenaires engagés afin de donner le coup d'envoi à la Déclaration du Sommet sur l'éducation à la petite enfance pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance. Par cette déclaration, les partenaires signataires se sont accordés pour reconnaître la place de la petite enfance au sein du continuum éducatif et se sont entendus sur l'importance de garantir la qualité et l'accessibilité des services éducatifs à l'enfance. Cette déclaration marque également la volonté des partenaires signataires de promouvoir les principes qui y sont énoncés, d'en susciter l'adhésion chez d'autres acteurs et de participer aux discussions à venir pour leur mise en œuvre.

Partenaires participants

- Association des cadres des centres de la petite enfance (ACCPE)
- Association des enseignantes et enseignants en techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE)
- Association des garderies privées du Québec (AGPQ)
- Association québécoise de la garde scolaire (AQGS)
- Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)
- Association québécoise des éducatrices et éducateurs à la petite enfance (AQÉEPE)
- Avenir d'enfants
- Carrefour action municipale et famille (CAMF)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Chantier de l'économie sociale
- Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec (CPEBPQ)
- Coalition québécoise des garderies privées non subventionnées (CQGPNS)
- Comité national canadien de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP-Canada)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
- Fondation du Dr Julien
- Fondation Lucie et André Chagnon
- Fondation OLO
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ)

- Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ)
- Réseau réussite Montréal (RRM)

Déclaration du Sommet sur l'éducation à la petite enfance pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à des services éducatifs de qualité dès la naissance

La déclaration met de l'avant plusieurs principes qui rappellent l'importance de la politique familiale québécoise, la place de la petite enfance dans le continuum éducatif, la nécessité d'assurer la qualité et l'accessibilité des services pour assurer le développement optimal des enfants, incluant ceux et celles en situation de vulnérabilité ainsi que ceux et celles ayant des besoins particuliers.

1. **Considérant** le 20^e anniversaire de l'adoption de la politique familiale du Québec, *Les enfants au cœur de nos choix*;
2. **Considérant** que lors de son adoption, en 1997, l'État québécois s'était engagé à favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances;
3. **Considérant** qu'un accès universel à des services éducatifs de grande qualité dès la naissance favorise l'égalité des chances;
4. **Considérant** l'importance d'investir le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;
5. **Considérant** que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;
6. **Considérant** l'article 1 de la *Loi sur les Services de garde éducatif à l'enfance*;
7. **Considérant** qu'une éducation de qualité dès la naissance qui est intense et continue a des impacts favorables sur le développement et le bien-être des enfants présentant des vulnérabilités et réduit les inégalités;
8. **Considérant** que le processus de développement des enfants suit une séquence assez similaire d'un enfant à l'autre, mais que chaque enfant est unique et qu'il se développe à son propre rythme;
9. **Considérant** l'expertise développée au Québec depuis 20 ans en éducation à la petite enfance grâce à la recherche et à la pratique;
10. **Considérant** que l'éducation contribue significativement à l'essor socioéconomique des États;
11. **Considérant** que le Québec a entériné la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
12. **Considérant** les études de l'OCDE qui reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;
13. **Considérant** que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Nous affirmons que :

Le continuum éducatif

14. La petite enfance fait partie intégrante du continuum éducatif à partir de la naissance;
15. Les services éducatifs à la petite enfance sont un maillon important de ce continuum et ils doivent être reconnus comme tels;

16. Ils contribuent significativement à la réussite éducative et ont un effet durable tout au long de la vie;
17. L'approche éducative destinée aux enfants de 0 à 5 ans doit demeurer une approche de développement global de l'enfant, de stimulation, d'éveil et de socialisation par le jeu qui favorise la réussite éducative et non une approche de scolarisation précoce;

La qualité

18. Pour assurer le développement des enfants et favoriser l'égalité des chances, il est essentiel de garantir la qualité des services éducatifs à l'enfance;
19. Tous les services éducatifs à la petite enfance doivent être soumis à des exigences de qualité, entre autres en matière de formation du personnel et du programme éducatif offert aux enfants;
20. Tous les acteurs des services éducatifs à la petite enfance doivent avoir accès à de la formation continue, du soutien pédagogique et des ressources spécialisées;
21. Une évaluation obligatoire de la qualité de tous les services éducatifs à la petite enfance doit être effectuée sur une base régulière;
22. Cette évaluation doit être faite de manière équivalente pour l'ensemble des services et conduire à des mesures d'amélioration;
23. Tous les parents qui décident de confier leur enfant à un service éducatif à la petite enfance doivent avoir l'assurance que ce milieu répond à des exigences élevées de qualité qui pourront ainsi mieux contribuer au développement global de leur enfant;
24. L'État québécois doit assurer que les ressources suffisantes soient disponibles et permettent d'améliorer et de maintenir les standards de qualité requis;

L'accessibilité

25. Les services éducatifs doivent permettre de soutenir le développement de tous les enfants, y compris les enfants en situation de vulnérabilité et ceux ayant des besoins particuliers;
26. Les services éducatifs de grande qualité doivent être rendus accessibles aux communautés autochtones dans le respect de la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations;
27. Afin de favoriser l'égalité des chances, il faut tendre à réduire les barrières qui limitent l'accès aux services éducatifs, dont celles qui limitent l'accès aux enfants issus de milieux vulnérables, aux enfants ayant besoin d'une fréquentation atypique ou aux enfants ayant des besoins particuliers;

Nous nous engageons à :

28. Promouvoir les principes énoncés à cette déclaration;
29. Susciter l'adhésion d'un plus grand nombre aux principes qui y sont énoncés;
30. Participer aux discussions à venir sur les modalités de mise en œuvre de ces principes.

L'Assemblée des partenaires a permis à ceux qui participaient d'expliquer leur positionnement et d'évoquer leur vision d'avenir pour la déclaration et, plus largement, pour les politiques liées à la petite enfance au Québec.

Parmi les 30 partenaires participants, 27 ont signé la Déclaration immédiatement après l'Assemblée². Loin d'être dissidents, les partenaires qui n'ont pas signé le jour même se sont engagés à soumettre la

² Voir annexe 2 pour connaître les partenaires signataires de la Déclaration

Déclaration à leurs membres. Ce fut le cas d'Avenir d'enfants, qui a signé la déclaration par la suite, de même que la Fédération des comités de parents du Québec, qui n'avait pu être présente. D'autres, comme le Conseil supérieur de l'éducation ou la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, ont rappelé qu'ils avaient un devoir de réserve, leur mandat ne leur permettant pas de prendre position officiellement sur le sujet. Ils reconnaissent néanmoins la pertinence d'une telle démarche.

En tout, les organisations signataires représentent plus de deux millions de citoyennes et de citoyens.

Les citoyens et citoyennes qui désirent signer la déclaration peuvent le faire en se rendant à l'adresse suivante : <http://questionnaire.simplesondage.com/Engine/s.aspx?surveyID=015621cd-a636-4c0f-b2e6-b58b9350bada&lang=FR>

Des principes fondateurs

Les partenaires se sont ralliés à la Déclaration en précisant que les éléments qui la composent sont des principes de base qui nécessiteront des discussions subséquentes concernant leurs modalités de mise en œuvre. Les principes de qualité et d'accessibilité, défendus dans la Déclaration, font effectivement consensus auprès des partenaires. Tous se mobilisent en faveur de la reconnaissance du droit de tous les enfants à des services éducatifs de qualité dès la naissance.

Ils reconnaissent qu'il faut promouvoir la valeur éducative des services éducatifs à la petite enfance et leur place au sein du continuum éducatif. Ils considèrent qu'il faut garantir leur qualité et leur accessibilité, en particulier pour les enfants ayant des besoins particuliers ou en situation de vulnérabilité. Il reste maintenant à définir les moyens à prendre pour respecter ces grands principes.

Certains auraient souhaité que la Déclaration aille plus loin sur certains aspects, notamment en ce qui a trait à la formation initiale et à l'évaluation de la qualité, ou qu'elle propose certaines modalités d'actions. Toutefois, en signant la Déclaration, les partenaires souhaitaient marquer leur volonté de travailler ensemble et de poursuivre conjointement les discussions entourant les modalités de réalisation des principes évoqués. Les partenaires reconnaissent que cette Déclaration constituait une occasion unique de lancer le chantier et d'influencer les décideurs et décideuses, et un moment charnière pour la politique familiale.

Des pistes d'actions pour la suite

En prenant parole, les partenaires ont eu l'occasion de présenter leur organisation et d'expliquer leur position à l'égard de la Déclaration. Certains en ont profité pour insister sur certaines modalités de mise en œuvre qu'ils aimeraient aborder dans les futures discussions. Leurs allocutions ont ainsi donné quelques pistes d'action et de réflexion pour la suite des travaux et l'avenir de la politique familiale.

- Pour assurer la consolidation et le rehaussement de la qualité des services éducatifs, certains partenaires souhaitaient qu'un seuil minimal de qualité soit exigé en vertu des évaluations évoquées dans la Déclaration. D'autres ont fait valoir que les exigences de formation devraient être rehaussées et que la formation continue devrait être systématique pour l'ensemble du personnel.
- Les partenaires œuvrant dans le milieu de la santé ou le milieu communautaire ont rappelé l'importance de la complémentarité entre les différents acteurs mobilisés en petite enfance. Cela exige de reconnaître l'apport des organismes communautaires famille, des services de santé, de la communauté, et surtout, des parents, puis de faciliter leur collaboration. Ils jugeaient qu'il pourrait être pertinent de se pencher sur les mécanismes facilitant cette complémentarité.
- Certains partenaires ont également noté que la fréquentation des services par les enfants en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers devrait être facilitée et que le soutien nécessaire à leur intégration harmonieuse devrait être assuré. Les discussions futures pourraient identifier des actions prioritaires pour s'attaquer aux barrières qui freinent l'accès pour ces enfants. Dans le même esprit, quelques partenaires ont abordé l'importance d'une intervention précoce, notamment par l'action auprès des jeunes mères et pères.
- Les modalités tarifaires et plus largement le mode de financement des services éducatifs à la petite enfance ont également été abordés par certains partenaires, sans que leur position ne révèle des consensus à ces égards. Les prochaines discussions devront certainement se pencher sur ce qui répondrait le mieux aux principes promus dans la Déclaration.

CONCLUSION

Annexe 1

Biographie des invités

Madame Pauline Marois - Première ministre du Québec de 2012 à 2014

Née à Québec, le 29 mars 1949, après des études en service social et en administration des affaires, Pauline Marois est devenue députée et ministre d'État à la Condition féminine dans le cabinet Lévesque en avril 1981.

De tous les postes de ministre qu'elle a occupés, les responsabilités de ministre de l'Éducation et de ministre de la Famille et de l'Enfance sont sans doute celles qui lui ont le mieux permis de défendre les causes qui ont animé sa vie professionnelle : la construction d'une société qui respecte vraiment l'égalité des femmes et des hommes et l'accès à une éducation de qualité pour permettre à chaque enfant de développer tout son potentiel et de réaliser ses rêves.

À travers ses réalisations, celle dont elle est la plus fière est la conception et la mise en oeuvre d'une véritable politique familiale, la création du réseau des centres de la petite enfance au moment où le Québec traversait une période de redressement des finances publiques.

Aujourd'hui, Pauline Marois espère que son passage comme chef du Parti Québécois, chef de l'opposition officielle et première ministre sera une source d'inspiration pour tous les jeunes, filles ou garçons, qui veulent construire ici, au Québec, une société exemplaire pour les peuples en quête de justice et de liberté.

Monsieur Sébastien Proulx - Ministre de la Famille, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Sébastien Proulx est avocat de formation et passionné de politique. Il est marié et père de deux enfants.

Membre du Barreau du Québec depuis 1999, il a oeuvré au sein de différents cabinets en pratique privée dans les villes de Montréal, Trois-Rivières et Québec en plus d'occuper différentes fonctions en politique active.

Il a été élu député de Trois-Rivières en 2007 pour ensuite rejoindre en 2014 le cabinet du premier ministre à titre de directeur de la planification stratégique. Il a par la suite été élu député de Jean-Talon en 2015.

Depuis février 2015, il agit à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Mademoiselle Peggy Furic - Consultante dans la Direction de l'éducation et des compétences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Peggy Furic est consultante au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OECD, Paris) dans la Direction de l'Éducation et des compétences. Elle a rejoint l'Organisation en 2016 afin de travailler sur l'étude internationale sur l'apprentissage et le bien-être des jeunes enfants. Cette nouvelle étude entend aider les pays à améliorer l'expérience d'apprentissage chez les plus jeunes, tout en soutenant leur développement et leur bien-être. Peggy Furic contribue également à d'autres études sur l'éducation, notamment celle relative aux étudiants autochtones vivant au Canada.

Précédemment, elle a travaillé dans des instituts d'études à Paris. En tant que chargée d'études quantitatives, elle a participé à des projets internationaux pour le secteur public et le secteur privé. Elle est diplômée en sciences politiques et sociales de Sciences Po (France) et en économie de l'ESSEC Business School (France).

Monsieur Camil Bouchard

Analyste social, conférencier et consultant, Camil Bouchard (PH.D., Psychologie, McGill 1974) a été professeur-chercheur à l'UQAM où il a participé à la création du secteur de psychologie communautaire (1975-2010) et du Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale.

Il a aussi été député à l'Assemblée nationale du Québec (2003-2010). Il a rédigé, en 1991, le rapport Un Québec fou de ses enfants qui a inspiré la création du réseau québécois des services de garde éducatifs à tarif réduit. Il a été, durant 4 ans, président du Conseil québécois de la recherche sociale. Il a reçu, en 2014, le Prix du Québec en innovation sociale. Il a oeuvré, à titre de consultant auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon, à la mise sur pied de l'Observatoire des tout-petits. Camil Bouchard a également tenu deux expositions de ses toiles produites dans ses premières années de retraite institutionnelle et il prépare fébrilement une troisième (<http://corbillon1.wixsite.com/camil-bouchard>).

Monsieur Alexandre Taillefer

Alexandre Taillefer est un entrepreneur en série ayant fondé et développé plusieurs projets marquants dans le milieu culturel de Montréal et du Québec. Connue publiquement depuis sa participation à la série télévisée Dans l'oeil du Dragon, il est l'associé principal d'XPND Capital, un fonds en capital croissance investissant principalement dans les entreprises des secteurs des technologies, divertissement, médias et transport. Défenseur infatigable de la culture, il préside de nombreux

conseils d'administration, notamment ceux du Comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle, de Communications Voir, de gsmprjct° et du Musée d'art contemporain, qui a connu depuis son arrivée en 2012 une revitalisation importante.

Finalement, il n'hésite jamais à partager ses idées et sa passion en s'impliquant régulièrement dans divers secteurs du milieu culturel, que ce soit en tant que conférencier, ou en signant une chronique engagée pour le nouvellement retapé magazine mensuel, Voir.

Monsieur André Lebon - président de la Commission

Psychoéducateur de formation, André Lebon a oeuvré pendant 15 ans au Centre de réadaptation Boscoville, où il a occupé différentes fonctions, dont celles de gestionnaire de projet et de directeur du développement et du personnel. Depuis 1986, il a réalisé plus d'une cinquantaine de mandats à titre de consultant pour des ministères et des organismes oeuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux et, plus particulièrement, dans les secteurs des services à l'enfance, des services en santé mentale et des services en milieu autochtone.

Dans le domaine de la petite enfance, il a dirigé le Centre de psychoéducation du Québec. C'est entre autres sous sa direction qu'ont été conçus les programmes d'habiletés sociales Fluppy et Brindami, largement diffusés en services de garde et à la maternelle. Il a, par la suite, collaboré à la mise sur pied du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. De 2003 à 2006, il a été directeur du développement petite enfance à la Fondation Lucie et André Chagnon, avec qui il poursuit une collaboration à titre de consultant en petite enfance. Son plus récent mandat a été de présider l'incubation du projet d'Observatoire des tout-petits, lancé en avril 2016.

Madame Martine Desjardins - commissaire

Martine Desjardins est détentrice d'un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale ainsi que d'une maîtrise en Sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke. Elle est présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois. Depuis 2013, elle est également chroniqueuse actualité et politique dans différents médias tels que le Journal de Montréal, Bazzo.tv et au 98,5 FM.

Elle est présidente du conseil d'administration du Centre Oméga sur le décrochage scolaire et cofondatrice de la Radio-Dodo, une radio destinée aux enfants syriens de 3 à 7 ans. En 2016, elle fut coprésidente de l'organisme Projet 75, soulignant le 75e anniversaire du droit de vote des femmes ainsi que coordonnatrice du Sommet des femmes. De 2011 à 2013, elle a été la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

Elle est récipiendaire de nombreuses distinctions, dont le Prix jeunesse engagée 2013 remis par le Réseau international des femmes pour la démocratie et la paix, et une bourse d'excellence du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Elle a par ailleurs participé à plus d'une douzaine de publications et de contributions dans le cadre de conférences et colloques portant sur les thèmes de la collaboration école-famille et des mères adolescentes.

Me Pierre Landry - commissaire

Membre du Barreau depuis 1993, Me Pierre Landry est avocat et associé directeur au sein du cabinet Noël et Associés depuis 2001. Il exerce en pratique générale tout en s'intéressant à certains champs de pratique dont le droit des personnes et la santé mentale, le droit du travail, les successions et les organismes à but non lucratif.

Me Landry est très engagé dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'enfance dans la région de l'Outaouais. Il siège au conseil d'administration de l'Association québécoise des troubles

d'apprentissage de l'Outaouais et est président des conseils d'administration du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau et de l'école Montessori de l'Outaouais. Il est également président d'honneur du Gala des chefs de la Société canadienne du cancer à Gatineau.

Il a siégé au conseil d'administration du Collège Saint-Alexandre de Gatineau et a présidé la Fondation du Centre hospitalier Pierre-Janet de 2003 à 2013. Il est également membre fondateur de la section collégiale et secondaire du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, une institution privée pour laquelle il a assumé la présidence du conseil de 2000 à 2011.

Monsieur Vincent Graton

Diplômé du Conservatoire d'art dramatique de Montréal en 1981, Vincent Graton a surtout été remarqué à la télévision. Du PARC DES BRAVES à L'HÉRITAGE en passant par LE RETOUR, CHAMBRES EN VILLE, LA VIE, LA VIE, TOUT SUR MOI, TACTIK, 19-2, L'AUBERGE DU CHIEN NOIR et AU SECOURS DE BÉATRICE. Par ailleurs, il maîtrise l'art de la chronique et de l'animation. Il a été co-animateur de l'émission DES KIWIS ET DES HOMMES, animateur de TOXIQUE, LA CULTURE POUR OU CONTRE, MA CARAVANE AU CANADA, MA CARAVANE AU QUÉBEC et LE GOÛT DU PAYS.

Au théâtre, il a été de la distribution de plusieurs pièces dont LA MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR chez Duceppe, LES ANNÉES au théâtre de Quat'Sous, LES 5 NÔ MODERNES au Théâtre du Rideau Vert, GALILÉE, ROMÉO ET JULIETTE au TNM et LA PETITE SCRAP.

On a aussi vu Vincent dans FAMILIA de Louise Archambault et LA BRUNANTE de Fernand Dansereau. On peut aussi l'entendre à la radio du lundi au jeudi à l'émission GRAVEL LE MATIN en tant que chroniqueur/collaborateur. Père de quatre enfants, tout ce qui touche à la famille tient Vincent à coeur.

Madame Marie Grégoire

Communicatrice multifonction, Marie Grégoire cumule une expérience diversifiée en communication dans les secteurs économique et social. Son parcours politique l'a mené à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. Elle est aujourd'hui présente dans le paysage médiatique québécois à titre de collaboratrice de différentes émissions radiophoniques et télévisuelles où la diversité de ses intérêts permet de partager sa vision bien à elle des enjeux. Engagée dans son milieu, elle apporte son soutien à plusieurs organismes.

Madame Yolande James

Née à Montréal en 1977, Yolande James est une avocate de formation dont l'engagement politique l'a amenée à devenir tour à tour députée, ministre québécoise et analyste politique.

Députée montréalaise dans Nelligan de 2004 à 2014, elle devient en 2007 la première personne noire à siéger au Conseil des ministres du Québec. D'abord ministre de l'Immigration de 2007 à 2010 puis ministre de la Famille jusqu'en 2012, elle quitte la politique provinciale en 2014. Elle devient alors analyste politique sur les réseaux français et anglais de Radio-Canada et CBC, notamment à l'émission quotidienne Club des ex sur RDI.

Elle détient un baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal, un baccalauréat en common law de l'Université Queen's et est membre du Barreau du Québec depuis 2004. Elle est mariée et mère d'un petit garçon de 4 ans.

Madame Julie Miville-Dechêne - Représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Julie Miville-Dechêne exerce depuis le 22 août 2016 la fonction de représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO. Auparavant, elle a été

présidente du Conseil du statut de la femme durant cinq ans. À ce titre, Julie Miville-Dechêne a conseillé le gouvernement en plus de diriger et de contribuer à de nombreux rapports de recherche sur les enjeux d'égalité femmes-hommes, notamment sur la prostitution, les violences liées à « l'honneur » et les mères porteuses. Avant de présider le Conseil du statut de la femme, Mme Julie Miville-Dechêne a été journaliste à Radio-Canada, la chaîne de radiotélévision publique canadienne, pendant plus de 25 ans. Elle a successivement occupé des postes de correspondante de la télévision à Washington, Toronto, Ottawa et Montréal, au service des nouvelles et dans des émissions d'affaires publiques. Elle a terminé sa carrière dans les médias en étant nommée, en 2007, ombudsman de Radio Canada. Elle a été la première femme à occuper ce poste prestigieux de médiatrice de presse.

Mme Miville-Dechêne est lauréate du prix Reconnaissance UQAM, du prix Raymond-Charrette pour son apport exceptionnel à la diffusion d'un français de qualité et du New York Festivals Award pour son reportage Les enfants et le terrorisme.

Elle est également titulaire d'une maîtrise en journalisme de l'Université Columbia de New York, d'un diplôme de 2^e cycle en prévention et règlement des conflits de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université du Québec à Montréal.

L'honorable Jean-Yves Duclos Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Jean-Yves Duclos est Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Avant son élection, il était professeur titulaire et directeur du département d'économie de l'Université Laval. En tant que chercheur, il a étudié les effets des politiques publiques sur l'inégalité, l'équité, la pauvreté, et les services de garde.

Jean-Yves est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec mention très honorable en économie du

University of Alberta ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en économie de la London School of Economics and Political Science. Son travail acharné a maintes fois été récompensé, notamment par l'octroi de bourses prestigieuses ainsi que par la remise du prix Marcel-Dagenais décerné par la Société canadienne de science économique et du prix Harry Johnson du meilleur article dans la Revue canadienne d'économie. En 2014, Jean-Yves a été élu membre de la Société royale du Canada, la plus haute distinction pour les chercheurs et chercheuses au pays.

Madame Nathalie Bigras

Nathalie Bigras, professeure titulaire au Département de didactique de l'UQAM en éducation à la petite enfance, est la directrice scientifique de l'équipe Qualité des contextes éducatifs de la petite enfance depuis 2007. Docteure en psychologie et professeure externe au Département de psychologie de l'UQAM, ses travaux portent sur la qualité des contextes éducatifs de la petite enfance (CÉPE), les moyens à prendre pour favoriser le développement des enfants en CÉ et l'accès des familles démunies. Son implication dans plusieurs études et enquêtes québécoises sur la qualité, les besoins des familles, le parcours préscolaire des enfants montréalais et les modalités de formation efficaces, contribue depuis 15 ans à accroître la visibilité de ce champ d'études au Québec. Depuis son entrée en fonction à l'UQAM, Mme Bigras a obtenu plus de 1,7 million de dollars en subventions de recherche (CRSH et FRQSC). Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs de la petite enfance afin de susciter des réflexions menant à une meilleure compréhension et reconnaissance de la qualité pour le développement des enfants en contextes éducatifs pendant la petite enfance.

Monsieur Michel Boivin

Michel Boivin est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement de l'enfant, professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval, directeur pour l'Université Laval du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale à l'enfance (GRIP), directeur du Réseau stratégique des connaissances sur le développement du jeune enfant (RSC-DJE) et membre de la Société Royale du Canada. Il a été chercheur chevronné des Instituts de recherche en santé du Canada (2000-05). Il dirige un programme de recherche qui vise à comprendre l'interface des dimensions biologiques, psychologiques et sociales dans le développement du jeune enfant. Il a joué un rôle central dans la création de grandes études longitudinales populationnelles, dont l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) et l'Étude des jumeaux nouveau-nés du Québec (ÉJNQ) pour lesquelles il a obtenu plus de 20 millions de dollars en fonds de recherche. Il a publié plus de 250 articles et chapitres de livres dans des revues scientifiques internationales en psychologie, en psychiatrie et en pédiatrie. Il est éditeur de l'Encyclopédie sur le développement du jeune enfant.

Monsieur Pierre Fortin

Pierre Fortin est professeur émérite de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal, membre de la Société royale du Canada, ancien président de la Canadian Economics Association et chevalier de l'Ordre national du Québec. Il a obtenu plusieurs prix et distinctions, dont, en 1997, le Prix Purvis pour la meilleure publication scientifique dans le domaine de la politique économique au Canada. Il a aussi été conseiller économique principal du premier ministre du Québec, administrateur de compagnies, et chroniqueur au

magazine L'actualité. Il détient un baccalauréat en humanités classiques (BA Laval), une maîtrise en mathématiques (MSc Montréal) et un doctorat en sciences économiques (PhD Californie à Berkeley). Il est père de cinq enfants.

Madame Julie Poissant

Julie Poissant détient un doctorat en psychologie communautaire de l'Université du Québec à Montréal. Elle joint l'Institut national de santé publique du Québec en 2004. Dans le cadre de ses fonctions d'experte en périnatalité et petite enfance et de chercheuse d'établissement, elle offre de l'expertise-conseil sur différentes thématiques liées aux enfants et aux familles aux partenaires locaux, régionaux et nationaux. Elle collabore à des projets de recherche avec des universités ou des centres affiliés. Elle est également professeure adjointe de clinique au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal.

L'honorable Margaret Norrie McCain, C.C., O.N.B. - Margaret & Wallace McCain Family Foundation

L'honorable Margaret Norrie McCain, C.C., O.N.B., est une championne des plus jeunes citoyens canadiens. Elle a fondé, avec son mari et ses quatre enfants, la Margaret and Wallace McCain Family Foundation afin de promouvoir la meilleure petite enfance qui soit pour tous les enfants du Canada.

Margaret a vu le jour dans le Nord québécois; son père était un éminent ingénieur minier du Québec et sa mère, la sénatrice Margaret Norrie de Truro en Nouvelle-Écosse. Mme McCain détient un baccalauréat ès arts avec spécialisation en histoire de l'Université Mount Allison et un baccalauréat en travail social de l'Université de Toronto.

Les préoccupations de Margaret envers la violence familiale, et ce, bien avant que celle-ci soit reconnue dans le courant de pensée actuel, étaient évidentes lors de son mandat comme 27^e lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, de juin

1994 à avril 1997. Elle est membre fondatrice de la Fondation Fergusson, dont la mission consiste en l'élimination de la violence familiale par la sensibilisation du public et la recherche. Margaret est Compagnon de l'Ordre du Canada.

Les connaissances et la compréhension de Margaret des incidences des premières expériences sur l'apprentissage, le comportement et la santé tout au long de la vie sont indéniables dans les trois documents Le point sur la petite enfance (1999, 2007 et 2011).

Annexe 2

Déclaration sur l'éducation à la petite enfance

DÉCLARATION

Sommet sur l'éducation à la petite enfance • Montréal, 5 mai 2017

POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT DE TOUS LES ENFANTS À DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ DÈS LA NAISSANCE

1. **Considérant** le 20^e anniversaire de l'adoption de la politique familiale du Québec, *Les enfants au cœur de nos choix*;
2. **Considérant** que lors de son adoption, en 1997, l'État québécois s'était engagé à favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances;
3. **Considérant** qu'un accès universel à des services éducatifs de grande qualité dès la naissance favorise l'égalité des chances;
4. **Considérant** l'importance d'investir le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;
5. **Considérant** que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;
6. **Considérant** l'article 1 de la *Loi sur les Services de garde éducatif à l'enfance*;
7. **Considérant** qu'une éducation de qualité dès la naissance qui est intense et continue a des impacts favorables sur le développement et le bien-être des enfants présentant des vulnérabilités et réduit les inégalités;
8. **Considérant** que le processus de développement des enfants suit une séquence assez similaire d'un enfant à l'autre, mais que chaque enfant est unique et qu'il se développe à son propre rythme;
9. **Considérant** l'expertise développée au Québec depuis 20 ans en éducation à la petite enfance grâce à la recherche et à la pratique;
10. **Considérant** que l'éducation contribue significativement à l'essor socioéconomique des États;
11. **Considérant** que le Québec a entériné la *Convention relative aux droits de l'enfant*;
12. **Considérant** les études de l'OCDE qui reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;
13. **Considérant** que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Nous affirmons que :

Le continuum éducatif

14. La petite enfance fait partie intégrante du continuum éducatif à partir de la naissance;
15. Les services éducatifs à la petite enfance sont un maillon important de ce continuum et ils doivent être reconnus comme tels;
16. Ils contribuent significativement à la réussite éducative et ont un effet durable tout au long de la vie;
17. L'approche éducative destinée aux enfants de 0 à 5 ans doit demeurer une approche de développement global de l'enfant, de stimulation, d'éveil et de socialisation par le jeu qui favorise la réussite éducative et non une approche de scolarisation précoce;

La qualité

18. Pour assurer le développement des enfants et favoriser l'égalité des chances, il est essentiel de garantir la qualité des services éducatifs à l'enfance;
19. Tous les services éducatifs à la petite enfance doivent être soumis à des exigences de qualité, entre autres en matière de formation du personnel et du programme éducatif offert aux enfants;
20. Tous les acteurs des services éducatifs à la petite enfance doivent avoir accès à de la formation continue, du soutien pédagogique et des ressources spécialisées;
21. Une évaluation obligatoire de la qualité de tous les services éducatifs à la petite enfance doit être effectuée sur une base régulière;
22. Cette évaluation doit être faite de manière équivalente pour l'ensemble des services et conduire à des mesures d'amélioration;
23. Tous les parents qui décident de confier leur enfant à un service éducatif à la petite enfance doivent avoir l'assurance que ce milieu répond à des exigences élevées de qualité qui pourront ainsi mieux contribuer au développement global de leur enfant;
24. L'État québécois doit assurer que les ressources suffisantes soient disponibles et permettent d'améliorer et de maintenir les standards de qualité requis;

L'accessibilité

25. Les services éducatifs doivent permettre de soutenir le développement de tous les enfants, y compris les enfants en situation de vulnérabilité et ceux ayant des besoins particuliers;
26. Les services éducatifs de grande qualité doivent être rendus accessibles aux communautés autochtones dans le respect de la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations;
27. Afin de favoriser l'égalité des chances, il faut tendre à réduire les barrières qui limitent l'accès aux services éducatifs, dont celles qui limitent l'accès aux enfants issus de milieux vulnérables, aux enfants ayant besoin d'une fréquentation atypique ou aux enfants ayant des besoins particuliers;

Nous nous engageons à :

28. Promouvoir les principes énoncés à cette déclaration;
29. Susciter l'adhésion d'un plus grand nombre aux principes qui y sont énoncés;
30. Participer aux discussions à venir sur les modalités de mise en œuvre de ces principes.

Samir Alahmad

Président

Association des garderies
privées du Québec

Louise Chabot

Présidente

Centrale des syndicats du
Québec (CSQ)

Catherine Gallien

Présidente

Association Québécoise des
Éducatrices et Éducateurs de la
petite enfance (AQÉEPE)

Béatrice Alain

Directrice – Partenariats

Chantier de l'économie sociale

Marie-Claude Collin

Présidente

Coalition des garderies privées
non subventionnées du
Québec

Gilles Julien

Président fondateur et
directeur clinique

Fondation du Dr Julien

Madelaine Baillargeon

Vice-présidente pour
l'Amérique du Nord et les
Caraïbes et conseillère OMEP-
Canada

Comité national canadien de
l'Organisation Mondiale pour
l'Éducation Préscolaire (OMEP)

Martine Desjardins

Commissaire

Commission sur l'éducation à
la petite enfance

Dany Lacasse

Vice-président – Responsable
des secteurs privés

Fédération de la santé et des
services sociaux (FSSS)

Marc Boucher

Président

Association des enseignantes
et des enseignants en
Techniques d'éducation à
l'enfance (AEETÉE)

Julie Dostaler

Directrice générale

Avenir d'enfants

François Lagarde

Vice-président –
Communications

Fondation Lucie et André
Chagnon

Daniel Boyer

Président

Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec (FTQ)

Brigitte Dubé

Présidente

Coalition de parents d'enfants
à besoins particuliers du
Québec

Pierre Landry

Commissaire

Commission sur l'éducation à
la petite enfance

Élise Boyer

Directrice générale

Fondation OLO

Paul-André Gallant

Président

Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec



Benjamin Laplatte
Vice-président – Affaires
publiques et communications
Conseil du patronnat du
Québec (CPQ)



Andrée Mayer-Périard
Directrice générale
Réseau réussite Montréal



Josée Plante
Directrice générale
Association des services de
garde en milieu scolaire du
Québec



André Lebon
Président
Commission sur l'éducation à
la petite enfance



Guylaine Ouimette
Présidente
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec



Hélène Roberge
Représentante de la
Commission scolaire des
Patriotes
Fédération des commissions
scolaires du Québec



Denis Leclerc
Président
Ordre des psychoéducateurs et
psychoéducatrices du Québec



Isabelle Palardy
Directrice générale
Association des cadres des CPE



Louis Senécal
Président-directeur général
Association québécoise des
centres de la petite enfance
(AQCPE)



Sylvie Lévesque
Directrice générale
Fédération des associations
de familles monoparentales et
recomposé



Camil Picard
Vice-président responsable du
mandat jeunesse
Commission des droits de la
personne et des droits de la
jeunesse



Marie Simard
Directrice générale
Confédération des organismes
familiaux du Québec (COFAQ)



Isabelle Lizée
Directrice adjointe
Carrefour action municipale et
famille



Julie Plamondon
Trésorière
Rassemblement des garderies
privées du Québec (RGPQ)



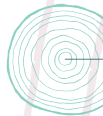
Alexandre Taillefer
Associé principal
XPND Capital



Richard Massé
Directeur de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-
de-Montréal



**Sommet
sur l'éducation
à la petite
enfance**



**Pour continuer
à grandir**

**Commission
sur l'éducation
à la petite
enfance**

